



Bulletin Officiel

N° 4937 Vendredi 11 Septembre 2015

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUE DU CME

OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT - OPR - 2-4

AVIS DE LA BOURSE

RESULTAT DE L'OFFRE SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE OFFICEPLAST 5

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

TELNET HOLDING – AGO - AGE - 6

REPORT D'UNE ECHEANCE DE PAIEMENT D'ANNUITE

SOCIETE D'INVESTISSEMENTS HOTELIERS EL MOURADI – SIHM - 7

AVIS CU CME

DISPENSE DE SOUMISSION A L'OBLIGATION DE DEPOT D'UNE OFFRE PUBLIQUE

D'ACHAT OU A UNE PROCEDURE DE MANTEN DE COURS SUR LES ACTIONS DE TELNET

HOLDING 8

AVIS DE SOCIETES

PUBLICATION D'INFORMATIONS SUR LES PACTES CONCLUS ENTRE LES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE TELNET HOLDING 9-10

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

« CIL 2015-2 » 11-14

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « Emprunt subordonné HL 2015-1 » 15-21

COURBE DES TAUX

22

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

23-24

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30/06/2015

- ADWYA

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES CONSOLIDES ARRETES AU 30/06/2015

- UNIVERSAL AUTO DISTRIBUTORS HOLDING - U.A.D.H S.A-

COMMUNIQUE DU CMF

REPUBLIQUE TUNISIENNE

جمهورية التونسية



CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER

هيئة السوق المالية

FINANCIAL MARKET COUNCIL

قرار هيئة السوق المالية عدد 38 المؤرخ في 20 أوت 2015
في إلزام بالقيام بعرض عمومي للسحب بهدف اقتناء أسهم في رأس مال شركة
"سيفاكس أرلاينز"

إن رئيس هيئة السوق المالية،

بعد الإطلاع على القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 المتعلق
بإعادة تنظيم السوق المالية وخاصة الفصول 3 و 21 و 21 مكرر و 23 و 24 و 30 و 52
منه،

وعلى مجلة الشركات التجارية وخاصة الفصلين 275 و 388 منها،

وعلى الترتيب العام ليورصة الأوراق المالية بتونس وخاصة الفصل 175 منه،

وعلى ترتيب هيئة السوق المالية المتعلق بالمساهمة العامة وخاصة الفصول 4 و 5 و 42
و 44 مكرر و 86 منه،

وعلى تقرير ختم البحث المعد من قبل مصالح هيئة السوق المالية بتاريخ
9 جويلية 2015، والمتعلق بشركة 'سيفاكس أرلاينز' SYPTIAX Airlines، والذي تبين
من خلاله أن الشركة لم تحترم واجبات الاعلام المحمولة عليها إذ قامت خاصة بنشر
معلومات مالية بعنوان سنة 2013 للعموم لا تعكس الوضعية الحقيقية للشركة، حيث أن
القوائم المالية لسنة 2013 المنشورة للعموم كانت غير صادقة ومضللة تضمنت أرقاما
مغلوبة حول رقم المعاملات والأعباء والديون والموارد الذاتية، إلى جانب عدم احترام
الشركة لالتزاماتها تجاه المساهمين والواردة صلب نشرة الاصدار والاراج المؤشر عليها
من قبل هيئة السوق المالية في 17 أفريل 2013 تحت عدد 0823-13.

وعلى مکتوب مراقبي حسابات الشركة الوارد على هيئة السوق المالية بتاريخ
31 جويلية 2015 والذي جاء فيه خاصة تدهور الوضعية المالية للشركة ومواجهتها لعدة
مخاطر ذات علاقة بفترتها على مواصلة نشاطها والوفاء بتعهداتها مما يستوجب حسب
مراقبي الحسابات رفع تقرير إلى لجنة متابعة المؤسسات الاقتصادية.

وحيث أن الشركة لم تقم بنشر قوائمها المالية المختومة في 31 ديسمبر 2014 ولم تعقد جلستها العامة العادية في الأجل القانوني كما أنها لم تنشر مؤشراتها للثلاثية الرابعة لسنة 2014 والثلاثيتين الأولى والثانية لسنة 2015، مما يقوم حجة على عدم وقاء الشركة المعنية بالالتزامات المحمولة عليها قانوناً بموجب القوانين والتراتيب المنظمة لشركات المساهمة العامة وبعدّ مساساً يميذاً الشفافية وبيمداً المساواة بين المدخزين في الحصول على المعلومات مع ما لذلك من تأثير سلبي على مصالح المدخزين في رأس مال الشركة،

وحيث نظراً لما آلت إليه التوضعية المالية للشركة والمخاطر المرتبطة باستمرار اية نشاطها وما لكل ذلك من انعكاسات محتملة على الشركة طبقاً لمقتضيات القانون عدد 34 لسنة 1995 المؤرخ في 17 أبريل 1995 المتعلق بإنقلا المؤسسات التي تمر بصعوبات اقتصادية كما تم تنقيحه بالنصوص اللاحقة،

وحيث يتبين من خلال توزيع رأس مال شركة سيفاكس آرلاينز" إلى حد هذا التاريخ أن السيد محمد الفريخة هو الحائز بصفة مباشرة وغير مباشرة على الأغلبية في رأس مال الشركة المذكورة، مما حتم استدعاه لتدارس إمكانية قيامه بعرض عمومي للسحب طبقاً لأحكام الفصل 175 من الترتيب العام ليورصة الأوراق المالية بتونس،

وحيث حضر المعني بالأمر بتاريخ 17 أوت 2015 ووافق على القيام بعرض عمومي للسحب بهدف إقتناء الأسهم التي تم اكتتابها في إطار عملية الترفيع في رأس مال شركة "سيفاكس آرلاينز" وإدراجها بالسوق البديلة لليورصة موضوع نشرة الإصدار والانراج المؤشر عليها من قبل هيئة السوق المالية في 17 أبريل 2013، والتي ليست بحوزته وعددها 2.402.671 سهماً بسعر 3,900 دينار للسهم الواحد، وهو آخر سعر إقتان قبل تعليق تداول الأسهم ابتداء من 18 نوفمبر 2014،

وبعد الاطلاع على المكتوب الصادر عن المعني بالأمر الوارد على هيئة السوق المالية بتاريخ 20 أوت 2015 والمتضمن تجديد التزامه بالقيام بالعرض العمومي للسحب مقابل توفر جملة من الشروط التي عددها لثوفاء بالتزامه المنكور،

وترتيباً على كل ما سبق وحماية لحقوق ومصالح بقية حاملي أوراق المساهمة في رأس مال شركة "سيفاكس آرلاينز"، طبقاً لما تتمتع به هيئة السوق المالية من صلاحيات في هذا المجال،

وبعد تداول مجلس هيئة السوق المالية في خصوص الملف في جلسته بتاريخ 21 جويلية 2015 و موافقته على دعوة المعني بالأمر للقيام بعرض عمومي،

قرّر ما يلي :

الفصل الأول : يلزم السيد محمد القريخة، بوصفه المالك للأغلبية في رأس مال شركة "سيفاكس أرلاينز"، بالقيام بعرض عمومي للسحب بهدف اقتناء الأسهم التي تم اكتتابها في إطار عملية الترفيع في رأس مال شركة "سيفاكس أرلاينز" عن طريق المساهمة العامة وإدراجها بالسوق البديلة للبورصة موضوع نشرة الإصدار والإدراج المؤشر عليها من قبل هيئة السوق المالية في 17 أفريل 2013 والتي ليست بحوزة المعني بالأمر.

الفصل الثاني : يتم إنجاز العرض العمومي للسحب المشار إليه حسب الشروط التالية:

- سعر العرض: 3,900 دنانير للسهم الواحد

- عدد الأسهم المعنية بالعرض : 2.402.671 سهما

- مدة العرض العمومي للسحب: من 21 سبتمبر 2015 إلى 30 أكتوبر 2015 بدخول الغاية.

الفصل الثالث : في نهاية العرض ومهما كانت نتيجته يقع التصريح بشطب مجموع أوراق المساهمة في رأس مال شركة "سيفاكس أرلاينز" من الإدراج بالسوق البديلة للبورصة.

الفصل الرابع: ينشر هذا القرار بالشرعية الرسمية لهيئة السوق المالية و يبلغ إلى المعني بالأمر.


رئيس هيئة السوق المالية

الإمضاء: صالح الصايل

AVIS DE LA BOURSE

**RESULTAT DE L'OFFRE SUR LES ACTIONS
DE LA SOCIETE OFFICEPLAST**

1- A partir du **vendredi 04 septembre 2015**, les **4 000 000** actions anciennes qui composent le capital social actuel de la société OfficePlast, ainsi que les **2 242 160** actions nouvelles émises dans le cadre de l'augmentation du capital, soit un total de **6 242 160** actions de nominal un dinar chacune sont introduites au **Marché Alternatif** de la Cote de la Bourse, avec un cours de **2,230 dinars** par action.

Le titre OfficePlast sera négocié avec les caractéristiques suivantes:

- Code ISIN : TN0007700016
- Mnémonique : PLAST
- Libellé : OfficePlast
- Groupe de cotation : 51 (continu)

Toutefois, le démarrage des négociations sur la totalité des actions de la société OfficePlast sera annoncé par avis de la Bourse de Tunis dès l'achèvement des formalités juridiques de réalisation de l'augmentation de capital.

2- La répartition par intermédiaire des quantités souscrites dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme est comme suit :

Intermédiaire	Nombre de souscripteurs Retenus	Quantité totale Demandée et Retenue	Quantité totale Attribué
AFC	5	285 000	9 405
AMEN INVEST	191	69 423	2 232
ATTIJARI INTERMEDIATION	4	19 950	659
AXIS BOURSE	50	1 107 626	36 558
BEST INVEST	29	398 000	13 134
BH INVEST	8	13 085	433
BIAT CAPITAL	28	552 350	18 229
BNA CAPITAUX	325	5 965 660	196 876
COFIB CAP	171	763 040	25 176
CGF	69	421 820	13 911
CGI	102	200 640	6 629
FINACORP	73	1 995 000	65 835
MAC SA	317	3 874 218	127 857
MAXULA BOURSE	397	3 253 048	107 392
MCP	74	43 416	1 425
SBT	1	200	6
SCIF	47	230 450	7 614
STB FINANCE	115	558 670	18 423
TSI	250	561 780	18 528
TUNISIE VALEURS	61	276 877	9 130
UFI	32	65 600	2 168
Total	2 349	20 655 853	681 620

Par ailleurs, MAXULA BOURSE informe que les **1 560 540** actions offertes dans le cadre d'un **Placement Global**, ont été placées en totalité auprès de **10 investisseurs institutionnels**.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

TELNET HOLDING S.A

Siège Social : Immeuble ENNOUR Centre Urbain Nord 1082 – Tunis Mahrajene

Les actionnaires de la société TELNET HOLDING sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire et l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendront le Mercredi 16 Septembre 2015 à 15 Heures et 16 Heures, respectivement, à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises « I.A.C.E » sis aux berges du Lac de Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Pour l'Assemblée Générale ordinaire :

1. Démission d'administrateurs ;
2. Nomination d'administrateurs ; et
3. Pouvoirs pour formalités.

Pour l'Assemblée Générale Extraordinaire:

1. Mise à jour des statuts de la société ; et
2. Pouvoirs pour formalités.

AVIS DES SOCIETES

REPORT D'UNE ECHEANCE
DE PAIEMENT D'ANNUITE

SOCIETE D'INVESTISSEMENTS HOTELIERS EL MOURADI -SIHM-

Siège social : Hôtel El Mouradi BP 48- 4089 -El Kantaoui- Hammam Sousse-

La Société d'Investissements Hôteliers EL MOURADI -SIHM- informe les détenteurs d'obligations émises dans le cadre de l'emprunt obligataire « SIHM 2008 » visé par le CMF en date du 15/08/2008 sous le n°08-621, **du report au 12/10/2015 du paiement de la dernière échéance de l'emprunt** initialement prévue pour le 12/09/2015.

Les montants non payés à l'échéance du 12/09/2015, donneront lieu à un règlement d'intérêts au taux d'émission de l'emprunt, soit 6,4%.

AVIS DU CMF

DISPENSE DE SOUMISSION A L'OBLIGATION DE DEPOT D'UNE OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT OU A UNE PROCEDURE DE MANTEN DE COURS SUR LES ACTIONS DE TELNET HOLDING

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des actionnaires de la société Telnet Holding et du public que :

- le Consortium Tuniso Koweïtien de Développement -CTKD- a porté sa participation dans le capital de la société Telnet Holding à 27,67% et ce, suite à l'acquisition en date du 12 août 2015, d'une part de 22,32% des droits de vote de ladite société, revenant à Mr Mohamed Frikha (principal fondateur de Telnet Holding),
- à l'issue de cette opération, Mr Mohamed Frikha détient désormais de concert avec les autres fondateurs de la société (Messieurs Brahim Khouaja, Fayçal Gargouri, Moncef Marrakchi et Lotfi Zghal) une part de 22,95% du capital de la société Telnet Holding;
- un pacte d'actionnaires a été conclu entre Mr Mohamed Frikha et le CTKD en date du 8 juillet 2015;
- une demande de la part de Mr Mohamed Frikha et du CTKD, qui venant à détenir de concert 50,62% dans le capital de la société Telnet Holding dépassant ainsi la part légale de 40% des droits de vote, sollicitent une dispense de procéder à une offre d'achat portant sur le reste des actions qu'ils ne détiennent pas dans le capital de la société Telnet Holding sous forme d'une offre publique d'achat ou sous forme de procédure de maintien de cours à prix fixé et ce, conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Le CMF,

-Vu les dispositions des articles 7 et 51 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier;

-Vu la demande de dispense susmentionnée ;

- Considérant que le pacte d'actionnaires susvisé conclu entre Mr Mohamed Frikha et le CTKD :
- définit les conditions de leur collaboration, notamment en matière de leur participation commune au capital de la société Telnet Holding, de sa gestion et de leurs relations futures en son sein;
 - considère le CTKD comme partenaire financier, et le pacte conclu comme action de concert entre les parties au sens des dispositions de l'article 10 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier;

-Et considérant que l'opération d'acquisition par le CTKD d'une part du capital de la société Telnet Holding revenant à Mr Mohamed Frikha, n'a pas d'incidence sur le contrôle de la société, dans la mesure où le pacte d'actionnaires conclu avec le partenaire financier permet à Mr Mohamed Frikha de maintenir le contrôle de la société aussi bien sur le plan économique que financier;

Par décision, n° 39 datée du 21 août 2015, a décidé de dispenser les fondateurs de la société Telnet Holding et le CTKD, détenant de concert 50,62% du capital de ladite société à l'obligation de procéder à une offre d'achat portant sur le reste des actions qu'ils ne détiennent pas dans le capital de la société, sous forme d'une offre publique d'achat ou sous forme de procédure de maintien de cours à prix fixé, sachant que tout dépassement ultérieur par les parties contractantes, d'une manière individuelle, du seuil de 40% des droits de vote de la société en question, entraînerait leur soumission aux dispositions des articles 6, 7 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

AVIS DES SOCIETES

**PUBLICATION D'INFORMATIONS SUR LES PACTES CONCLUS ENTRE LES
ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE TELNET HOLDING**

1. LES PARTIES AU PACTE

▮ Pour les personnes physiques :

- Nom et prénom : **Mohamed FRIKHA**
- Adresse : **Telnet Technocentre, Rue du Lac Lemman, Les Berges du Lac 1053 Tunis.**
- Numéro de la carte d'identité nationale ou de toute autre pièce d'identité si la partie concernée est de nationalité étrangère : **CIN n° 01273527**

▮ Pour les personnes morales :

- Dénomination sociale : le Consortium Tuniso-Koweïtien de Développement, le **CTKD**
- Forme juridique : **SA**
- Adresse du siège social : **Les Berges du Lac II, Zone 5, Lotissement Al Nakhil, Cite les Pins Lot n° 3/5/3 HSC, 1053 Tunis**
- Numéro d'immatriculation au registre de commerce ou l'équivalent dans le pays d'origine pour les personnes morales de droit étranger : **B158941996**

2. MENTION DE LA SOCIETE DONT LES TITRES FONT L'OBJET DU PACTE

- Dénomination sociale : **TELNET HOLDING**
- Nombre d'actions composant le capital et, s'il est différent, nombre de droits de vote existants (à la date de la signature du pacte) : **11 028 000 actions**

**3. LA DATE DE CONCLUSION DU PACTE, LA DUREE DES ENGAGEMENTS ET LE CAS
ECHEANT LA DATE D'EFFET DU PACTE.**

- Pacte conclu et signé le 08 juillet 2015
- Le pacte entrera en vigueur à la date d'exécution à la bourse des valeurs mobilières de Tunis de l'acquisition par le CTKD de 22,32% du capital de la société Telnet Holding, soit le 12 août 2015, et demeurera en vigueur entre les parties tant que l'investisseur détiendra une participation supérieure à 5,35% de la société.

- Suite -

4. LE POURCENTAGE DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE DETENUS PAR CHACUN DES CONTRACTANTS A LA DATE DE SIGNATURE DU PACTE. POUR LES TITRES CONFERANT UN DROIT DE PARTICIPER AU CAPITAL, LE NOMBRE DE TITRES DETENUS PAR CHACUN DES SIGNATAIRES :

Avant la réalisation de l'opération les pourcentages du capital et des droits de vote étaient les suivants :

- Mohamed Frikha : 34,66%
- Le CTKD : 5,35%

A la réalisation de l'opération, le 12 août 2015, les pourcentages du capital et des droits de vote sont les suivants :

- Mohamed Frikha : 12,34%
- Le CTKD : 27,67%

5. LA TENUE DES CONDITIONS PREVUES PAR LE PACTE

Le CTKD a décidé d'augmenter de manière substantielle sa participation dans la société Telnet Holding, de façon à pouvoir consolider son actionnariat, accompagner le développement du groupe Telnet à moyen et long terme et alléger de manière substantielle les engagements financiers de Telnet Holding par rapport à la société Syphax Airlines.

Le pacte prévoit les conditions de collaboration des partenaires dans la gestion de la société, et détaille l'implication du CTKD dans les décisions importantes de gestion, dont notamment l'adoption du business plan et du budget, les projets d'acquisition et de cession, et les opérations avec les parties liées.

Afin de consolider la bonne gouvernance de la société, le pacte prévoit également que le CTKD participe à la nomination d'administrateurs indépendants, à la composition du comité d'audit et au choix du commissaire aux comptes. Le CTKD est également membre du comité de nomination et de rémunération.

Enfin, le pacte prévoit les modalités de sortie du CTKD, et ce après une période minimale de 3 ans.

6. INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Néant

7. SIGNATAIRE(S)

M. Mohamed Frikha

Le Consortium Tuniso Koweïtien de Développement (CTKD)

Directeur Général Adjoint chargé des Affaires Financières et Administratives

M Hamdi Barka

Le 12 août 2015

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur, arrêtés au 30 juin 2015, pour tout placement sollicité après le 31 août 2015. Il doit être également accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2015, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2015. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «CIL 2015-2»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **15 mai 2015** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de Cent Millions de Dinars (**100.000.000 DT**) et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2015, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du **10 août 2015** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de quinze (**15**) Millions de Dinars susceptible d'être porté à Vingt cinq (**25**) Millions de Dinars selon les conditions suivantes :

- Durée : 5 ans ;
- Taux : Fixe à 7,65% et/ou variable à TMM+2% brut l'an ;
- Remboursement : annuel constant.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant :

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à 15 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 25 000 000 de dinars, divisé en 150 000 obligations susceptibles d'être portées à un maximum de 250 000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **8 septembre 2015** et clôturées au plus tard le **30 octobre 2015**.

Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (25.000.000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 250 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 25.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **30 octobre 2015**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **7 décembre 2015** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

- Suite -

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **8 septembre 2015** aux guichets de la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », intermédiaire en bourse, 16 Avenue Jean Jaurès, 1001 Tunis.

But de l'émission :

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » a prévu, pour l'année 2015, des mises en force qui s'élèvent à 210 millions de dinars. Ces nouvelles mises en force seront financées à hauteur de 55 MDT par deux emprunts obligataires (dont 15 millions susceptibles d'être portés à 25 millions de dinars, objet de la présente note d'opération et correspondant à la deuxième tranche), 155 millions de dinars par d'autres emprunts à moyen terme et par l'encaissement des crédits de leasing accordés durant les années passées.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt :** « CIL 2015-2 »
- **Nature des titres :** Titres de créances.
- **Forme des titres :** Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres :** Ordinaires.
- **Modalités et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, la C.G.I, Intermédiaire en bourse.

Prix de souscription et d'émission :

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **30 octobre 2015** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée au **30 octobre 2015**, date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

- *Taux variable*

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2% brut calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 200 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois d'octobre de l'année N-1 au mois de septembre de l'année N.

- *Taux fixe:*

Taux annuel brut de 7,65% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Suite -

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera dès la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **30 octobre 2020**.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paielement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **30 octobre** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **30 octobre 2016**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,65% l'an.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de juillet 2015 (à titre indicatif) qui est égale à 4,855%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,855%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2% et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

- **Durée totale:**

Les obligations « CIL 2015-2 » seront émises sur une durée de **5 ans**.

- **Durée de vie moyenne:**

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal, C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de **3 ans**.

- **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,730 Années**.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société :

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » est notée '**BBB-(tun)**' à long terme avec perspective d'avenir négative et '**F3 (tun)**' à court terme par l'agence de notation Fitch Rating en date du **16 février 2015**.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note **BBB-(tun)** à présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » en date du **12 août 2015**.

- Suite -

Mode de placement :

L'emprunt obligatoire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations :

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Générale Spéciale laquelle Assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant. Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « CIL 2015/2 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres :

Il existe à fin juillet 2015, 9 emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire sur 16 lignes de cotation.

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL », s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, la Compagnie Générale d'Investissement « CGI » de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « CIL 2015-2 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » s'engage dès la clôture de l'emprunt « CIL 2015/2 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligatoire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligatoire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédits exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leurs sont liés, la souscription au taux indexé au TMM risquerait de faire supporter l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du 24/08/2015 sous le numéro 15-0913, du document de référence « CIL 2015 » enregistré par le CMF en date du 20/07/2015 sous le n°15-006, des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30 juin 2015, pour tout placement sollicité après le 31 août 2015 ainsi que des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2015, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2015..

La présente note d'opération et le document de référence «CIL 2015» sont mis à la disposition du public sans frais, auprès de la CIL et de la CGI au 16 avenue Jean Jaurès 1001 Tunis, ainsi que sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn

Les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2015 ainsi que les indicateurs d'activité relatifs au troisième trimestre 2015 de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet.

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 30 Juin 2015, pour tout placement sollicité après le 31 Août 2015. Il doit être également accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 3ème trimestre 2015 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 Octobre 2015 .

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE**« Emprunt subordonné HL 2015-1 »****DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire de Hannibal Lease réunie le 27/05/2015 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés d'un montant de Cent Vingt Millions de Dinars (120.000.000 DT) au cours de 2015 et 2016 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le 29/07/2015 a approuvé l'émission de l'emprunt obligataire subordonné « Emprunt subordonné HL 2015-01 » et a décidé de fixer le montant, les modalités et les conditions dudit emprunt comme suit :

- | | |
|--|--|
| a. Montant de l'emprunt obligataire subordonné | : 25 000 000 dinars ; |
| b. Nominal de l'obligation | : 100 dinars par Obligation ; |
| c. Forme d'Obligation | : les obligations sont nominatives ; |
| d. Prix d'émission | : 100 dinars par Obligation payable intégralement à la souscription ; |
| e. Taux d'intérêt | : Catégorie A : 7,72% et/ou TMM+2,4% brut par an au choix du souscripteur,
Catégorie B : 7,92% brut par an ; |
| f. Durée | : 5 ans pour la catégorie A et 7 ans (dont 2 années de grâce) pour la catégorie B ; |
| g. Amortissement | : les obligations sont amortissables annuellement par un cinquième de valeur nominale, soit 20 dinars par obligation. Cet amortissement commence à la première année pour la catégorie A et à la 3 ^{ème} année pour la catégorie B. |

Le Conseil d'Administration autorise la Direction Générale de Hannibal Lease d'effectuer toutes les modifications nécessaires dans les conditions et les modalités de l'Emprunt Obligataire Subordonné HL 2015-1 en fonction des conditions du marché si cela s'avère nécessaire.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :**Montant de l'emprunt :**

L'emprunt obligataire subordonné « Emprunt subordonné HL 2015-1 » est d'un montant de 25 000 000 DT, divisé en 250 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt subordonné « Emprunt subordonné HL 2015-1 » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

- Suite -

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **15/09/2015** et clôturées sans préavis et au plus tard le **25/11/2015**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de l'émission (25 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient 250 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant inférieur à 25 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **25/11/2015**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **02/12/2015** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt subordonné et les versements seront reçus à partir du **15/09/2015** auprès de MAC SA intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

But de l'émission :

Hannibal Lease, de par son statut d'établissement de crédit est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie. A ce titre, cet emprunt subordonné permettra à la société de renforcer davantage ses fonds propres nets au vu de la réglementation bancaire. En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

Nature, forme et délivrance des titres :

- **Dénomination de l'emprunt** : « Emprunt subordonné HL 2015-01 »
- **Nature des titres** : Titres de créance.
- **Forme des obligations** : nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance).
- **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance). De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titre 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.
- **Modalité et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (MAC SA, intermédiaire en Bourse).

Prix de souscription et d'émission : Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payables à la souscription.

- Suite -

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrites dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **25/11/2015** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **25/11/2015** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement : Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêts :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à trois taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,4% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 240 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **novembre de l'année N-1 au mois d'octobre de l'année N**.

- Taux fixe : Taux annuel brut de 7,72% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

- Taux fixe : Taux annuel brut de 7,92% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Intérêts :

Les intérêts seront payés à terme échu le **25 novembre** de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le **25/11/2020** pour la catégorie A et le **25/11/2022** pour la catégorie B.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **25/11/2020** pour la catégorie A et le **25/11/2022** pour la catégorie B.

Prix de remboursement : le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **25 novembre** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **25/11/2016**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **25/11/2016** pour la catégorie A et le **25/11/2018** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la TUNISIE CLEARING.

- Suite -

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,72% l'an pour la catégorie A et 7,92% l'an pour la catégorie B.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Juillet 2015 (à titre indicatif), qui est égale à 4,8550%; et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 7,2550%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,4%, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale: Les obligations de l'emprunt obligataire subordonné « Emprunt subordonné HL 2015-01 » seront émises selon deux catégories :

- ✓ Une catégorie A : sur une durée de 5 ans ;
- ✓ Une catégorie B : sur une durée de 7 ans avec deux années de grâce.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de 3 ans pour la catégorie A et de 5 ans pour la catégorie B.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle. La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,728** années pour la catégorie A et **4,264** années pour la catégorie B.

Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang :

Rang de créance : En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du **31 août 2015** sous le numéro **15/007**. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur

- Suite -

Maintien de l'emprunt à son rang : l'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire subordonné ne fait aucune mention de garantie.

Mode de placement : L'emprunt obligataire subordonné, objet de la présente note d'opération, est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf facteurs de risques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions seront reçues aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse, sis au Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, Tunis.

Notation de la société: Le 30 janvier 2015, l'agence de notation Fitch Ratings a relevé la note nationale à long terme de BB- (tun) à BB (tun) attribuée à Hannibal Lease sur son échelle nationale qui s'établit comme suit:

- ✓ Note à long terme : BB (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Notation de l'emprunt: L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note B (tun) à la présente émission de la société Hannibal Lease et ce, en date du 11/08/2015.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées. Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres :

Les intérêts annuels des obligations subordonnées de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations subordonnées revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément aux dispositions du paragraphe II de l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductible de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er Janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1 500 dinars) sans que ce montant n'excède mille dinars (1000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

- Suite -

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligataires de l'emprunt subordonné « Emprunt subordonné HL 2015-01 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres : Il existe à fin Juillet 2015, sept emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie négociés sur des marchés de titres étrangers.

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission des obligations souscrites de l'emprunt subordonné « Emprunt subordonné HL 2015-01 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par TUNISIE CLEARING : Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt subordonné « Emprunt subordonné HL 2015-01 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

- **Nature du titre :**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (**clause de subordination telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance »**).

- **Qualité de crédit de l'émetteur**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- **Le marché secondaire :**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

- Suite -

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société de leasing un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 31/08/2015 sous le n°15-914, du document de référence « Hannibal Lease 2015 » enregistré auprès du CMF en date du 31/08/2015 sous le n°15-007,

des états financiers de l'émetteur arrêtés au 30 Juin 2015 pour tout placement sollicité après le 31 Août 2015 et des indicateurs d'activité de la société relatifs au 3ème trimestre 2015 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 Octobre 2015.

La note d'opération et le document de référence « HL 2015 » sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki, les Berges du Lac, de MAC SA, intermédiaire en bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn et sur le site de MAC SA : www.macsa.com.tn.

Les états financiers arrêtés au 30 Juin 2015 ainsi que les indicateurs d'activité relatifs au 3ème trimestre 2015 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur le site respectivement au plus tard le 31 août 2015 et le 20 octobre 2015.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 11 SEPTEMBRE 2015

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,816%		
TN0008003022	BTC 52 SEMAINES 29/09/2015		4,830%	
TN000800309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		4,841%	1 000,039
TN0008003030	BTC 52 SEMAINES 27/10/2015		4,854%	
TN0008003048	BTC 52 SEMAINES 24/11/2015		4,878%	
TN0008003055	BTC 52 SEMAINES 22/12/2015		4,902%	
TN0008003063	BTC 52 SEMAINES 26/01/2016		4,931%	
TN0008003071	BTC 52 SEMAINES 16/02/2016		4,949%	
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		4,970%	1 001,026
TN0008003089	BTC 52 SEMAINES 15/03/2016		4,973%	
TN0008003097	BTC 52 SEMAINES 12/04/2016		4,997%	
TN0008003113	BTC 52 SEMAINES 14/06/2016		5,050%	
TN0008003121	BTC 52 SEMAINES 12/07/2016		5,074%	
TN0008003147	BTC 52 SEMAINES 06/09/2016	5,122%		
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,191%	946,571
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		5,315%	998,969
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,736%	1 016,911
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"	6,111%		982,386
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		6,221%	980,153
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,245%	821,315
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,283%	975,661
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,421%	965,063
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,521%	956,760
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"	6,558%		965,112
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,582%	1 016,216
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,587%	946,391
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"	6,617%		960,065

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2014	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	153,079	156,697		
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	103,089	105,615		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
3	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	13,510	13,862		
4	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,995	101,599		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
5	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,392	1,429		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
6	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	37,429	38,335		
7	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	50,906	52,018		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
8	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	164,460	149,673		
9	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	578,304	549,433		
10	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,984	122,941		
11	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	125,520	130,839		
12	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	120,253	130,579		
13	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	112,606	117,843		
14	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	95,252	98,226		
15	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	134,724	140,147		
16	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	93,485	91,254		
17	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	102,726	100,075		
18	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,994	120,342		
19	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,994	116,144		
20	FCP BIAT-CROISSANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	86,054	81,065		
21	FCP BIAT-PRUDENCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	104,629	104,541		
22	FCP BIAT-EQUILIBRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	98,010	93,272		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
23	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 439,180	1 483,417		
24	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 385,305	2 402,345		
25	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	112,115	113,777		
26	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	104,580	108,592		
27	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	130,887	136,859		
28	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	133,033	141,770		
29	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	16,255	15,904		
30	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 158,963	5 248,815		
31	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 004,703	5 101,290		
32	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,329	2,311		
33	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,022	2,038		
34	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,116	1,102		
35	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	-	1,031		
36	FCP HAYETT PLENTITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	-	1,033		
37	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	-	1,035		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2014	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
38	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	14/05/15	4,345	108,488	107,262
39	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	26/05/15	3,811	103,995	102,724
40	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	13/04/15	4,209	106,020	104,609
41	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	11/05/15	4,276	102,733	101,232
42	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	11/05/15	4,319	103,916	102,760
43	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	22/05/15	3,552	106,837	106,134
44	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	29/05/15	4,282	104,303	103,146
45	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	26/05/15	3,984	102,996	101,563
46	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	29/05/15	3,676	105,095	104,042
47	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	29/05/15	3,625	102,119	100,964
48	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	25/05/15	3,866	104,165	103,070
49	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	30/05/15	3,778	104,217	102,399
50	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	29/05/15	4,044	106,676	105,375
51	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	27/04/15	4,197	105,639	104,256
52	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/15	3,231	103,337	102,470
53	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/04/15	3,786	102,629	101,474
54	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/15	3,863	104,702	103,658
55	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	29/05/15	4,251	102,786	101,504
56	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	28/05/15	3,703	103,707	102,737
57	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	29/05/15	3,525	104,892	103,896
58	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	25/05/15	4,224	102,652	101,481
59	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	17/04/15	4,214	103,615	102,219
60	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	29/05/15	3,489	104,957	103,925
61	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	15/05/15	3,624	102,377	101,374
<i>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</i>							
62	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	27/04/15	0,371	10,527	10,446
63	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	29/05/15	3,379	102,823	102,307
64	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	4,443	104,004	102,577
65	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	-	-	-	101,946
66	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	-	-	-	10,031

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
67	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	29/05/15	3,855	101,462	100,409	100,483
SICAV MIXTES								
68	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	14/05/15	1,147	65,830	61,687	61,370
69	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	11/05/15	2,421	148,724	145,106	144,375
70	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	11/05/15	22,766	1 489,820	1 483,182	1 477,471
71	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	26/05/15	2,834	113,033	110,627	110,583
72	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	26/05/15	1,545	112,063	107,803	107,641
73	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	29/05/15	0,600	85,430	88,711	88,529
74	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	25/05/15	0,454	17,176	16,969	16,960
75	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	30/04/15	6,596	272,658	268,808	268,881
76	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	29/05/15	0,706	32,349	30,016	29,985
77	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	29/05/15	32,738	2 419,706	2 311,381	2 301,724
78	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	21/05/15	2,540	78,209	69,220	69,072
79	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	19/05/15	1,822	57,858	53,950	53,960
80	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	15/05/15	0,692	100,944	93,058	93,037
81	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	15/05/15	0,720	110,547	98,451	98,323
82	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	15/05/15	0,655	97,573	83,391	83,237
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
83	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	27/04/15	0,268	11,421	11,219	11,208
84	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	27/04/15	0,230	12,387	12,291	12,268
85	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	27/04/15	0,205	15,946	15,462	15,401
86	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	27/04/15	0,331	14,845	14,821	14,758
87	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	25/05/15	0,350	13,041	12,860	12,820
88	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,093	11,559	11,462	11,457
89	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,232	10,671	10,453	10,447
90	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,318	10,723	10,590	10,590
91	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	21/05/15	2,338	127,420	134,482	134,431
92	BNAC CONFiance FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	21/05/15	2,236	124,932	129,928	129,949
93	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	29/05/15	0,173	11,080	9,351	9,298
94	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	18/05/15	2,657	109,024	96,547	96,454
95	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	29/05/15	0,241	20,475	19,476	19,361
96	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	28/05/15	0,520	76,592	80,451	80,093
97	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	28/05/15	0,133	79,825	83,942	83,431
98	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/15	3,062	98,109	95,184	95,101
99	FCP GENERAL DYNAMIQUE **	CGI	30/09/13	-	-	9,319	En liquidation	En liquidation
100	FCP AL BARAKA **	CGI	30/09/13	-	-	7,293	En liquidation	En liquidation
101	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	-	-	105,862	89,486	89,435
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
102	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	05/05/15	2,132	103,033	107,726	108,304
103	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	05/05/15	1,867	99,614	102,362	101,349
104	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	26/05/15	3,275	140,321	137,159	134,488
105	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	29/05/15	0,021	10,578	9,526	9,217
106	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	29/05/15	1,346	122,856	113,252	110,366
107	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	29/05/15	2,300	121,140	117,132	116,205
108	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	1,995	104,666	104,074	103,001
109	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	0,417	104,777	101,050	99,062
110	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	3,885	177,008	186,141	185,199
111	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	3,382	163,377	171,687	171,428
112	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	5,215	144,094	148,198	148,082
113	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	11 701,904	13 256,008	13 173,093
114	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,545	18,980	18,651
115	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	134,499	138,503	136,790
116	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	104,934	99,966	99,192
117	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES *	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	85,902	En liquidation	En liquidation
118	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/15	1,446	117,445	113,842	113,013
119	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 818,505	8 514,220	8 440,122
120	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	29/05/15	0,102	9,085	8,680	8,585
121	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	99,599	97,518	97,329
122	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	-	-	-	1012,758	1002,839
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
123	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	-	-	-	104,069	103,933
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
124	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	29/05/15	0,107	8,892	8,688	8,649
125	CEA ISLAMIC FUND	UGFS-NA	09/12/14	-	-	99,181	98,746	97,151

* En liquidation pour expiration de la durée de vie

** FCP en liquidation anticipée

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
www.cmf.org.tn
email 1 : cmf@cmf.org.tn
email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'admission au marché alternatif de la cote de la bourse de la société « OFFICEPLAST », l'ouverture au public de « UGFS BONDS FUND » et le déclassement de « FCP FINA 60 », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1080 Tunis	71 238 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	95, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 849 400
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac -1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.El Wifack Leasing	Avenue Habib Bourguiba –Médénine 4100 BP 356	75 643 000
24.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
25. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Gromballia -	72 255 844
26.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
27. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Zone Industrielle BP. N°7 2013 Ben Arous	71 381 688
28. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
29.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
30. Modern Leasing	11, avenue Keireddine Pacha 1002 Tunis	71 845 530

31. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble –Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244
32. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
33.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Tébolba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1080 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	Rue Larbi Zarrouk -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Z.I Charguia II.2035 Tunis Carthage	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiâf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Mégrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 rue Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8.SERVICOM	Cité Ishbillia , route de Tunis 3100 Kairouan	77 273 459
9.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
10.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
11.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Avenue du Japon Montplaisir -1073 Tunis-	71 906852
12.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 965 400
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building Les Berges du Lac -2045 TUNIS-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	71 197 820
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 840 488
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	Avenue Mohamed V, Montplaisir -1002 TUNIS-	71 785 049
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue 8365 cité Ennassim, Montplaisir -1002 TUNIS-	71 890 355
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	12, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 355 022
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	12, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 355 022

19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	95, Avenue de la Liberté -1002 Tunis-	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue 8006, Montplaisir -1002 TUNIS-	71 783 000
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc B 3ème étage- Centre Urbain Nord – 1003 Tunis	71 948 354
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
37. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
38. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
39. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
40. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Company »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
42. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
43. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
44. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
45. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
46. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
47. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
48. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
49. Société de Promotion Economique de Bizerte "PROMEKO"	Place de l'Union du Maghreb Arabe Bizerte	
50. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
51. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
52. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	71 718 332
53. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
54. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
55. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 SOUSSE-	

56. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
57. Société d'Investissements Hôtelières El Mouradi « SIHM »	Hôtel El Mouradi, BP N°48, Z. Touristique El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	
58.Société d'Investissements Hôtelières " Jerba Menzel "	Hôtel El Mouradi, Z. Touristique El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	73 246 355
59.Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	
60.Société Financière d'Investissement "SOFI SICAF"	Centre Nawrez, rue Lac Lemon, bloc B, App 2-2 2045 Les du Lac-Tunis	71 960 530
61.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
62. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
63. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
64.Société Hôtelière El Kantaoui "Palm Marina"	Hôtel El Mouradi BP 48 El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	73 246 355
65.Société Hôtelière SAMARA	Rue Abdelhamid EL KADHI -4000 SOUSSE-	73 226 699
66.Société Hôtelière Mouradi Golf	Zone touristique, El Kantaoui, BP 48 -4089 HAMMAM SOUSSE-	73 246 355
67.Sté Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
68.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
69.Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-	Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180 Djerba-	71 770 928
70.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
71.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
72.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
73. Société Immobilière et Touristique de Tunisie "Hôtel Mouradi Africa"	BP 48, Hôtel El Mouradi Port El Kantaoui - Hammam-Sousse-	73 246 355
74.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 2 -3018 SFAX-	74 246 190
75.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 475 267
76.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
77.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 240 337
78. Société La Glace	7, rue du Tourcoing 1000 Tunis	71 347 585
79.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
80. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
81.Société Panobois	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
82.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
83.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
84.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
85.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
86.Société Touristique El Mouradi -STM -	Hôtel El Mouradi, BP N°48, Zone Touristique El Kantaoui -4089 Hammam Sousse-	73 246 355
87.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
88.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
89.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
90.Société Tunisienne d'Assurance Takaful -El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
91.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 800 482
92.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
93.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543

94. Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
95. Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
96. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, Menzel Bourguiba	
97. Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
98. STUSID BANK	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	71 718 233
99. Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
100. Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
101. Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir	71 950 100
102. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
103. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	71 750 000
104. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
105. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH EQUITY FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II Tunis 1053
3	AL AMANAH ETHICAL FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II Tunis 1053
4	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II Tunis 1053
5	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II Tunis 1053
6	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
7	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel -Les Berges du Lac -1053 Tunis
8	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel -Les Berges du Lac -1053 Tunis
9	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama-Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
10	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI FCP HARMONIE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	ATTIJARI FCP SERENITE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
14	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
15	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
16	ATTIJARI VALEURS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
17	BNAC CONFiance FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac - 1053 Tunis

18	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
19	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
20	CEA ISLAMIC FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
21	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines -Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
22	FCP AL BARAKA (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès –1001 Tunis
23	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
24	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel -Les Berges du Lac -1053 Tunis
25	FCP AMEN PERFORMANCE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel -Les Berges du Lac -1053 Tunis
26	FCP AMEN PREVOYANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel -Les Berges du Lac -1053 Tunis
27	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
29	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
30	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
31	FCP BIAT- CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
32	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
33	FCP BIAT- EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
34	FCP BIAT- PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
35	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MIXTE	CAPITALISATION	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville -1002 Tunis
36	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
37	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
38	FCP GENERAL DYNAMIQUE (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès –1001 Tunis
39	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel -Les Berges du Lac -1053 Tunis
40	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel -Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel -Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
44	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
45	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
46	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
47	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
48	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
49	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis

50	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
51	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
52	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
53	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
54	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
55	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
56	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
59	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
60	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
61	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
62	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II Tunis 1053
63	FCP SAFA	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
65	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
66	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
67	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
68	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
69	FCP UNIVERS AMBITION CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
76	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	FINA O SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Angle de la rue du Lac Lochness et de la rue du Lac Windemere - Les Berges du Lac- 1053 Tunis

79	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
80	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis
81	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MAC EXCELLENCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
88	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II Tunis 1053
93	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
94	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc B 3ème étage- Centre Urbain Nord – 1003 Tunis
95	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
96	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel -Les Berges du Lac -1053 Tunis
97	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
98	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
99	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord-1003 Tunis.
100	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord-1003 Tunis.
101	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
102	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
103	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
104	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
105	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
106	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis

107	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
108	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
109	SICAV PROSPERITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
110	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
111	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
112	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
113	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
114	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
115	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
117	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
118	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
119	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
120	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
121	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
122	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
123	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
124	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
125	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

(2) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

4	Fonds IKDAM II	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
5	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
15	FCPR- TUNISAIR	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
16	FCPR-ELFOULADH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
17	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis

18	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
19	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
20	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
21	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	13 ^{ème} étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	3 ^{ème} étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
23	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCPR MAX-JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
26	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
27	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4 ^{ème} étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
29	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
30	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	87, avenue Jugurtha, Mutuelleville, 1083 - Tunis
31	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	3 ^{ème} étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR Tunis Information Technology Fund II	IMBANK PRIVATE EQUITY	87, rue de Jugurtha, Mutuelleville, 1082 - Tunis
33	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
34	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
35	FCPR MCP ImmoFund	MCP Gestion	Immeuble «ACCESS BUILDING», rue des Iles Canaries, Les Berges du Lac II, Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

SOCIETE ADWYA S.A

Siège social : Route de la Marsa Km 14 Sidi Daoud - TUNIS.

La Société ADWYA S.A publie ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2015. Ces états sont accompagnés de l'avis du commissaire aux comptes, M. Mourad Guellety.

BILAN

(montants exprimés en dinar tunisien)

Exercice clos au

<i>A C T I F S</i>	Notes	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>				
Actifs immobilisés				
Immobilisations incorporelles	4	2 511 642	2 469 102	2 492 955
Moins : amortissements		(1 819 268)	(1 653 942)	(1 734 676)
		692 374	815 160	758 279
Immobilisations corporelles	4	49 835 746	43 182 493	47 587 856
Moins : amortissements & provisions		(29 774 175)	(27 573 768)	(28 423 100)
		20 061 571	15 608 725	19 164 756
Immobilisations financières	4	158 607	109 460	152 931
Moins : provisions		-	-	-
		158 607	109 460	152 931
Total des actifs immobilisés		20 912 552	16 533 345	20 075 966
Autres actifs non courants	5	434 003	61 718	494 198
Total des actifs non courants		21 346 555	16 595 063	20 570 164
<u>ACTIFS COURANTS</u>				
Stocks	6	27 432 695	27 781 275	23 282 840
Moins : provisions		(429 228)	(1 051 098)	(180 201)
		27 003 467	26 730 178	23 102 639
Clients et comptes rattachés	7	16 130 265	9 506 760	12 683 385
Moins : provisions		(426 578)	(415 037)	(426 578)
		15 703 687	9 091 723	12 256 807
Autres actifs courants	8	5 129 185	2 617 497	3 978 901
Moins : provisions		-	-	-
		5 129 185	2 617 497	3 978 901
Placements et autres actifs financiers	9	2 130 751	2 050 137	2 040 061
Liquidités et équivalents de liquidités	10	242 141	217 998	656 720
Total des actifs courants		50 209 231	40 707 533	42 035 128
Total des actifs		71 555 786	57 302 596	62 605 292

BILAN

(montants exprimés en dinar tunisien)

Exercice clos au

	Notes	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS				
<u>CAPITAUX PROPRES</u>				
Capital social	11	17 160 000	15 840 000	15 840 000
Réserves	12	11 606 880	10 589 983	10 589 983
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice		28 766 880	26 429 983	26 429 983
Résultat net de l'exercice		3 031 008	2 770 811	6 613 697
Total des capitaux propres avant affectation		31 797 888	29 200 794	33 043 680
<u>PASSIFS</u>				
<u>Passifs non courants</u>				
Emprunts	13	5 097 740	1 730 926	5 959 699
Provisions	14	461 000	300 000	370 000
Total des passifs non courants		5 558 740	2 030 926	6 329 699
<u>Passifs courants</u>				
Fournisseurs et comptes rattachés	15	22 374 120	16 666 311	16 793 132
Autres passifs courants	16	8 202 833	6 597 651	3 181 372
Concours bancaires et autres passifs financiers	17	3 622 205	2 806 914	3 257 409
Total des passifs courants		34 199 158	26 070 876	23 231 913
Total des passifs		39 757 898	28 101 802	29 561 612
Total des capitaux propres et des passifs		71 555 786	57 302 596	62 605 292

Etat de Résultat

(montants exprimés en dinar tunisien)

	Notes	Période allant du 01 janvier au		
		30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
PRODUITS D'EXPLOITATION :				
Ventes des Produits Finis		42 187 737	42 517 054	85 018 826
Etudes et prestations de services		307 461	588 805	1012 060
Total des Revenus	18	42 495 198	43 105 859	86 030 886
Production stockée (ou déstockage)		2 764 218	(2 787 311)	(5 952 905)
Production de l'exercice		45 259 416	40 318 549	80 077 981
Autres produits d'exploitation		-	-	1 025 651
Total des produits d'exploitation	18	45 259 416	40 318 549	81 103 632
CHARGES D'EXPLOITATION :				
Achats des MP/AC consommés	19	(27 407 100)	(22 935 053)	(46 830 007)
Achats d'approvisionnements consommés	20	(1 374 330)	(1 370 528)	(2 886 928)
Charges de personnel	21	(6 130 193)	(5 643 215)	(11 210 777)
Dotations aux amortissements et provisions	22	(1 884 489)	(1 368 090)	(2 927 525)
Autres charges d'exploitation	23	(4 215 566)	(4 672 083)	(8 477 123)
Total des charges d'exploitation		(41 011 678)	(35 988 969)	(72 332 360)
*** Résultat d'exploitation ***		4 247 738	4 329 580	8 771 272
Charges financières nettes	24	(311 504)	(750 241)	(1 141 653)
Produits des placements et autre produits financiers	25	119 060	88 728	182 085
Autres gains ordinaires	26	8 455	42 036	222 618
Autres pertes ordinaires	27	(22 404)	(15 688)	(145 577)
Résultat des activités ordinaires avant impôt		4 041 345	3 694 414	7 888 745
Impôt sur les bénéfices		(1 010 337)	(923 603)	(1 275 048)
Résultat des activités ordinaires après impôt		3 031 008	2 770 811	6 613 697
Gains extraordinaires		-	-	-
Pertes extraordinaires		-	-	-
*** Résultat net de l'exercice ***		3 031 008	2 770 811	6 613 697
Résultat par action	28	0,176	0,175	0,418

Etat de flux de trésorerie

(montants exprimés en dinar tunisien)

Période allant du 01 janvier au

DÉSIGNATIONS	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients et des débiteurs divers	41 606 952	43 557 687	88 608 624
Encaissements reçus de la restitution crédit de TVA	-	-	-
Encaissements provenant de la cession de Val. Mobilières	-	-	58 291
Encaissements reçus liés aux produits de placements	72 333	52 105	61 591
Décaissements affectés aux placements courants	-	-	-
Sommes versées aux fournisseurs et aux personnels	(37 186 892)	(39 539 258)	(79 420 492)
Intérêts payés	(590 276)	(612 345)	(1 351 927)
Impôts et taxes payés	(1 153 850)	(1 289 418)	(2 595 861)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	2 748 267	2 168 772	5 360 226
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaiss. provenant de l'acquisition d'immob. Corporelles	(2 654 472)	(1 895 272)	(4 196 343)
Décaiss. provenant de l'acquisition d'immob. Incorporelles	(11 005)	(64 567)	(64 296)
Encaiss. provenant de la cession d'immo. Corp & incorporelles	-	-	60 000
Dépôts, Cautionnements et placements à LT	(5 676)	(31 359)	(54 830)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	(2 671 153)	(1 991 199)	(4 255 469)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions	-	-	(3 303 260)
Encaissements provenant des emprunts à LT	-	308 703	4 000 000
Encaissements provenant des emprunts à CT	2 800 000	2 800 000	5 600 000
Décaissement provenant des placements	-	-	(20 000)
Remboursement d'emprunts à LT	(825 249)	(401 986)	(1 005 678)
Remboursement d'emprunts à CT	(2 800 000)	(2 800 000)	(5 600 000)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	(825 249)	(93 282)	(328 938)
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	-	-	-
Variation de trésorerie	(748 135)	84 291	775 819
Trésorerie au début de l'exercice	437 680	(523 655)	(338 139)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	(310 455)	(439 364)	437 680

Tableau des Soldes Intermédiaires de Gestion

(montants exprimés en dinar tunisien)

Produits		Charges		Soldes	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Ventes produits finis	42 048 167	Stockage de production	2 764 218	⌘ Production	45 259 416	40 318 549	80 121 639
Échantillons	139 570						
Façonnage & Presta° de services	307 461						
Autres produits d'exploitation	-						
Total	42 495 198	Total	2 764 218	⌘ Marge sur coût matières	16 477 986	16 012 968	30 404 703
⌘ Production	45 259 416	Achats consommés	28 781 430	⌘ Valeur Ajoutée Brute	12 505 965	11 639 872	22 472 146
⌘ Marge sur coût matière	16 477 986	Autres charges externes	3 972 021	⌘ Excédent Brut d'Exploitation	6 132 227	5 697 670	10 716 803
⌘ Valeur Ajoutée Brute	12 505 965	Impôts et taxes	243 545				
		Charges de personnel	6 130 193				
Total	6 373 738	Total	6 373 738	⌘ Résultat des activités ordinaires	3 031 008	2 770 811	6 613 697
⌘ Excédent brut d'exploitation	6 132 227	Autres pertes ordinaires	22 404				
Autres gains ordinaires	8 455	Charges financières	311 504				
Produits financiers	119 060	Dotations aux amortis. & provisions	1 884 489				
Total	6 259 742	Impôt sur le résultat ordinaire	1 010 337	Total	3 228 734		
⌘ Résultat des activités ordinaires	3 031 008	Pertes extraordinaires		⌘ Résultat net	3 031 008	2 770 811	6 613 697
Gains extraordinaires		Effets négatifs des modifications comptables					
Effets positif des modifications comptables							
Total	3 031 008	Total	-				

Tableau de variation des capitaux propres arrêté au 30 Juin 2015

(Montants exprimés en dinar Tunisien)

	Capital Social	Réserve légale	Réserves Ordinaire	Reserve spécial pour réinvestissement	Résultat de l'exercice	Total des Capitaux propres avant affectation
Situation au 31 décembre 2014	15 840 000	1 320 000	9 269 983	-	6 613 697	33 043 680
Affectation en réserves	-	264 000	812 897		(1 076 897)	-
Dividendes distribuées	-	-	-		(4 276 800)	(4 276 800)
Reserve spécial pour réinvestissement	-	-	-	1 260 000	(1 260 000)	-
Augmentation de capital	1 320 000		(60 000)	(1 260 000)		-
Résultat au 30 Juin 2015	-	-	-		3 031 008	3 031 008
Situation en fin de période	17 160 000	1 584 000	10 022 880	-	3 031 008	31 797 888

SOCIETE ADWYA S.A
NOTES AUX ETATS FINANCIERS
ARRETES AU 30 JUIN 2015
(Exprimés en dinar tunisien)

1. PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ :

- Dénomination sociale :	Société ADWYA
- Forme juridique :	Société anonyme
- Siège social :	Km 14 route de la Marsa BP 658 La Marsa 2070
- Activité :	La construction, l'équipement et l'exploitation d'une unité de production de produits pharmaceutiques et tous produits paras pharmaceutiques.
- Date de création :	Le 10 juin 1983
- Capital social :	17 160 000 dinars (17 160 000 actions de 1DT chacune)
- Registre / commerce :	B164701996
- Code en douane :	125404A
- Matricule fiscal :	0014346Y/A/M/000
- Effectif :	520

2. CONFORMITE AUX NORMES COMPTABLES TUNISIENNES, BASES DE MESURES ET PRINCIPES COMPTABLES SPECIFIQUES :

Les états financiers de la société "ADWYA" ont été arrêtés conformément aux normes comptables tunisiennes telles que prévues par la Loi n° 96-112 du 30 décembre 1996 ; et dans le respect des hypothèses sous-jacentes (la continuité d'exploitation et la comptabilité d'engagement) ainsi que les conventions comptables prévues par le cadre conceptuel de la comptabilité financière.

Les états financiers sont établis en dinar tunisien et comprennent le bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie, le schéma des soldes intermédiaires de gestion et les notes annexes aux états financiers.

Les états financiers ont été préparés par référence aux conventions comptables de base et dont notamment :

- Convention du coût historique
- Convention de la périodicité
- Convention de rattachement des charges aux produits
- Convention de prudence
- Convention de permanence des méthodes

Aucune dérogation n'a été apportée aux méthodes comptables sus mentionnées

Les bases de mesures et principes comptables spécifiques adoptés pour l'élaboration de ces états financiers se résument comme suit :

2.1 Actifs immobilisés :

A la date de leur acquisition ou de production en interne, les éléments de l'actif immobilisé sont évalués à leurs coûts. Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon la méthode de l'amortissement linéaire qui tient compte de la durée de vie estimée de chaque bien et selon les taux suivants :

- Logiciels	33,33%
- Marques et brevets	10%
- Constructions	2%
- Matériel industriel	10%
- Agencement, aménagement et installations	10%
- Poinçons et formats	10%
- Outillages industriels	10%
- Matériel de transport	20%
- Matériel de manutention	10%
- Rayonnages métalliques	15%
- Matériel informatique	33%
- Équipements de bureau	20%

2.2 Stocks :

Les stocks se composent de matières premières, d'articles de conditionnement, de matières consommables, de produits encours de fabrication et de produits finis.

Ils sont évalués à la valeur la plus faible du coût d'acquisition ou de production et de la valeur nette de réalisation.

- Les matières premières et articles de conditionnement sont valorisés à leur coût d'achat MP/AC hors taxes.
- Les stocks de produits finis sont valorisés au Prix de Revient Industriel PRI.
- Les produits encours sont valorisés au coût d'achat MP/AC hors taxes majoré d'une quote-part des frais de fabrication.

Une provision pour dépréciation du stock de produits finis et semis finis est constatée chaque fois que le cout de production est supérieur à leur valeur de réalisation nette.

2.3 Emprunts

Les coûts d'emprunts sont constatés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les échéances à moins d'un an des emprunts à moyen et long terme sont reclassées parmi les passifs courants à la date de clôture.

2.4 Opérations en monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont comptabilisées en appliquant le taux de change moyen interbancaire du premier jour du mois de la réception.

A la date de clôture de l'exercice, les actifs et les passifs monétaires courants sont évalués en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les pertes et gains de change en résultant sont pris en compte dans la détermination du résultat de l'exercice.

3. STATUT FISCAL :

La société "ADWYA S.A" est soumise à l'impôt sur les sociétés au taux du droit commun.

En matière de TVA, les matières premières et articles de conditionnement ainsi que la vente des produits finis, sont soumis au taux de 6%; alors que les opérations et travaux de façonnage réalisés pour le compte d'autrui sont soumis à la TVA au taux de 18%.

Elle bénéficie en outre lors de l'importation de matières premières et articles de conditionnement de l'exonération des droits de douane, mais elle demeure redevable des frais de formalités douanières et des imprimés nécessaires aux opérations d'importation.

4- TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS

DESIGNATION	VALEURS BRUTES COMPTABLES				AMORTISSEMENTS & PROVISIONS				VCN AU 30/06/2015
	Solde initial au 01-01-2015	Acquisitions juin-2015	Cessions et Reclass 30-06-2015	Total val brutes au 30-06-2015	Solde initial au 01-06-2015	Dotations 06-2015	Reprises au 30-06- 2015	Amortiss cumulés au 30-06-2015	
Concession marq,brev,licences	1 348 898	461	-	1 349 359	935 527	53 389	-	988 916	360 443
Logiciels	838 443	9 000	-	847 443	726 541	31 204	-	757 745	89 698
Avance & actes /immo.Incorpor	305 615	32 820	(23 594)	314 841	72 608	-	-	72 608	242 233
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 492 955	42 281	(23 594)	2 511 642	1 734 676	84 592	-	1 819 268	692 374
Terrains	240 000	-	-	240 000	-	-	-	-	240 000
Bâtiments	4 548 827	-	169 358	4 718 185	2 388 479	32 546	-	2 421 024	2 297 161
Matériel industriel	20 989 941	534 985	150 888	21 675 814	14 204 819	515 324	-	14 720 143	6 955 671
Outilsage industriel	2 065 492	69 277	-	2 134 768	1 054 646	80 883	-	1 135 529	999 239
Poinçons et formats	1 988 998	84 987	-	2 073 985	1 282 871	54 357	-	1 337 228	736 757
Matériels de manutention	356 376	-	-	356 376	259 406	5 711	-	265 116	91 260
Matériel de transport de biens	122 563	-	-	122 563	66 285	6 861	-	73 146	49 417
Matériel transport de personne	350 251	210 000	-	560 251	235 733	78 211	-	313 945	246 306
Instal.gén, agen& amén divers	8 808 050	181 007	308 227	9 297 283	6 980 794	161 589	-	7 142 383	2 154 901
Matériel & Mobilier de bureau	666 996	13 376	-	680 371	511 104	24 756	-	535 860	144 511
Matériel informatique	1 415 804	44 752	-	1 460 556	1 050 197	97 330	-	1 147 527	313 029
Rayonnage métallique	50 872	-	19 800	70 672	26 547	1 782	-	28 329	42 344
Investissement informatique encours	20 997	109 054	-	130 051	-	-	-	-	130 051
Constructions en cours	1 773 061	277 721	(169 632)	1 881 150	-	-	-	-	1 881 150
Matériel Industriel en cours	277 896	10 503	(150 888)	137 512	-	-	-	-	137 512
Insta.gén,age& am div en cours	1 006 980	755 113	(327 754)	1 434 340	-	-	-	-	1 434 340
Mat transp perso acqui/leasing	2 525 955	-	-	2 525 955	362 220	291 726	-	653 946	1 872 009
Avance & acpte /immo.Corporell	378 797	178 361	(221 246)	335 912	-	-	-	-	335 912
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	47 587 856	2 469 136	(221 246)	49 835 746	28 423 100	1 351 076	-	29 774 175	20 061 571

4. Immobilisations Financières

	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Souscription Emprunt National	20 000	20 000	20 000
Dépôts & cautionnements versés à la STEG	138 607	89 460	132 931
Total	<u>158 607</u>	<u>109 460</u>	<u>152 931</u>

5. Autres actifs non courants

Il s'agit essentiellement des charges à répartir :

	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Frais liés aux nouveaux projets & frais des nouveaux lancements	725 591	123 437	676 991
Résorption charges à répartir	(291 588)	(61 719)	(182 793)
Total	<u>434 003</u>	<u>61 718</u>	<u>494 198</u>

6. Stocks

Les stocks se répartissent comme suit :

	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Stocks des MP et articles de conditionnement	11 907 653	10 759 683	10 021 840
Stocks des produits finis	10 334 427	12 205 464	8 709 998
Stocks des produits en-cours	4 731 714	4 191 497	4 064 504
Stocks des PR et autres matières consommables	458 901	624 631	486 498
Valeurs Brutes	27 432 695	27 781 275	23 282 840
Provisions pour dépréciation du stock Produits Finis	(227 047)	(275 670)	(78 396)
Provisions pour dépréciation du stock Produits en-cours	-	-	-
Provisions pour dépréciation du stock MP/AC	(202 181)	(775 427)	(101 805)
Provisions	(429 228)	(1 051 098)	(180 201)
Total	<u>27 003 467</u>	<u>26 730 178</u>	<u>23 102 639</u>

7. Clients et comptes rattachés

Cette rubrique se détaille comme suit :

	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Clients ordinaires Locaux	7 569 402	7 260 118	6 200 793
Clients ordinaires étrangers	598 270	329 387	267 167
Effets clients en portefeuille	7 621 263	1 823 914	5 816 349
Clients, effets et chèques impayés	20 162	50 085	77 908
Clients douteux et litigieux	401 987	43 256	401 987
Clients - avoirs à établir	(80 819)	-	(80 819)
Valeurs Brutes	16 130 265	9 506 760	12 683 385
Provisions pour dépréciation des comptes clients	(426 578)	(415 037)	(426 578)
Valeur comptable Nette	<u>15 703 687</u>	<u>9 091 723</u>	<u>12 256 807</u>

8. Autres actifs courants

Cette rubrique se détaille comme suit :

	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Autres fournisseurs débiteurs	2 692 477	476 731	1 208 004
Personnel et comptes rattachés	183 165	234 882	132 183
État, crédit de TVA à reporter	1 049 194	915 674	849 443
État, IS à reporter	466 509	651 961	843 582
Receveur des douanes	342 576	47 742	103 429
Comptes courants laboratoires-échantillons	267 296	-	333 369
Autres débiteurs divers	127 968	290 507	508 891
Total	5 129 185	2 617 497	3 978 901
Provisions pour dépréciation des autres actifs courants	-	-	-
Valeur comptable Nette	<u>5 129 185</u>	<u>2 617 497</u>	<u>3 978 901</u>

9. Placements & autres actifs financiers

Il s'agit d'un placement effectué auprès de :

	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Placements courants	2 130 751	2 050 137	2 040 061
Valeur comptable Nette	<u>2 130 751</u>	<u>2 050 137</u>	<u>2 040 061</u>

10. Liquidités & équivalents de liquidités

Cette rubrique se détaille comme suit :

	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Effets/chèques à l'encaissement	78 755	50 609	-
Chèques en caisse	-	-	77 536
Banques + CCP	159 386	154 389	566 184
Caisses	4000	13 000	13 000
Total	<u>242 141</u>	<u>217 998</u>	<u>656 720</u>

11. Capital social

Le capital social, qui était de 15 840 000 dinars, subdivisé en 15 840 000 actions de 1 dinar entièrement libérées, a été augmenté de 1 320 000 dinars pour être porté à la somme de 17 160 000 dinars et ce conformément à la décision de l'AGE tenue le 25 juin 2015.

12. Réserves

Elles s'analysent comme suit :

	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Réserves légales	1 584 000	1 320 000	1 320 000
Autres réserves ordinaires	10 022 880	9 269 983	9 269 983
Total	<u>11 606 880</u>	<u>10 589 983</u>	<u>10 589 983</u>

13. Emprunts

Ils se détaillent comme suit :

	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
UBCI (1500 MD)	500 000	725 000	625 000
BIAT (1500 MD)	150 000	475 000	300 000
ATB (24 MD)	-	-	-
BT (230 MD)	50 678	97 458	74 068
Crédit Leasing	1 239 213	433 468	1 552 407
ATTIJARI 4000 MD	3 157 849	-	3 408 224
Total	<u>5 097 740</u>	<u>1 730 926</u>	<u>5 959 699</u>

14. Provisions pour Risques et Charges

Ils se détaillent comme suit :

	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Provisions pour risques et charges	461 000	300 000	370 000
Total	<u>461 000</u>	<u>300 000</u>	<u>370 000</u>

15. Fournisseurs & comptes rattachés

Ils se détaillent comme suit :

	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Fournisseurs de MP & articles de conditionnement	19 010 097	14 879 114	14 048 584
Fournisseurs de matières et fournitures consommables	1 013 532	203 812	507 413
Fournisseurs effets à payer	1 111 275	464 258	1 049 644
Fournisseurs d'équipements	141 718	171 965	267 999
Fournisseurs retenues de garantie	254 353	96 747	172 754
Fournisseurs factures non parvenues	843 145	850 415	746 738
Total	<u>22 374 120</u>	<u>16 666 311</u>	<u>16 793 132</u>

16. Autres passifs courants

Ils se détaillent comme suit :

	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Personnel et comptes rattachés	26 701	64 328	25 387
C.C. Laboratoires promotion & royalties	1 375 122	1 011 133	933 561
État, autres impôts et taxes	173 013	457 189	291 049
État, Echéances à payer	-	-	46 584
C. N. S. S	566 936	579 548	711 126
Autres créditeurs divers	191 018	3 641 915	181 610
Diverses charges à payer	5 870 043	843 538	992 055
Total	<u>8 202 833</u>	<u>6 597 651</u>	<u>3 181 372</u>

17. Concours bancaires & autres passifs financiers

Ils se détaillent comme suit :

	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Échéances à moins d'un an sur emprunts non courants	1 703 304	791 453	1 666 594
Effets de financement de stock	1 400 000	1 400 000	1 400 000
Intérêts courus et autres dettes financières	45 059	8 708	49 310
Découverts bancaires	473 842	606 753	141 505
Total	<u>3 622 205</u>	<u>2 806 914</u>	<u>3 257 409</u>

18. Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation se résument comme suit :

	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Vente P. Finis officines sous licence	24 510 127	25 537 290	51 870 800
Vente P. Finis officines générique ADWYA	14 660 364	14 161 224	28 547 835
Vente P. Finis hôpitaux	2 508 744	2 507 537	4 131 909
Vente PF Compléments alimentaires	-	-	-
Vente P. Finis à l'export	368 932	226 430	227 863
Vente P. Finis échantillons médicaux	139 570	84 573	240 419
Total des ventes produits finis	42 187 737	42 517 054	85 018 826
Façonnage	284 961	566 305	963 753
Magasinage & autres prestations de services	22 500	22 500	48 307
Total des Revenus	42 495 198	43 105 859	86 030 886
Variations des stocks Produits Finis et Encours	2 764 218	(2 787 311)	(5 952 905)
Production de l'exercice	45 259 416	40 318 549	80 077 981
Reprises sur provisions et amortissements	-	-	981 993
Ristournes TFP	-	-	43 658
Total des autres produits d'exploitation	-	-	1 025 651
Total des produits d'exploitation	<u>45 259 416</u>	<u>40 318 549</u>	<u>81 103 632</u>

19. Achats MP/AC consommés

Ils s'analysent comme suit :

	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Achats principes actifs	23 672 351	15 820 121	33 564 575
Achats excipients	1 830 094	1 346 729	3 127 359
Achats articles de conditionnement	2 887 947	2 718 050	5 656 764
Frais sur achats MP/AC	687 970	539 130	1 162 142
Coût d'achat des MP & articles de conditionnement	29 078 362	20 424 030	43 510 840
Variations de stocks MP/AC	(1 671 262)	2 511 023	3 319 167
Total Achats MP/AC consommés	<u>27 407 100</u>	<u>22 935 053</u>	<u>46 830 007</u>

20. Achats d'approvisionnements consommés

Ils s'analysent comme suit :

	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Achats de matières & fournitures consommables stockées	305 729	286 242	463 997
Variation de stock	27 598	-	138 133
Achats consommés de matières & fournitures	333 327	286 242	602 130
Autres achats de matières et fournitures non stockées	483 896	572 778	1 154 081
Consommations énergétiques	557 107	511 508	1 130 717
Total Achats d'approvisionnements consommés	<u>1 374 330</u>	<u>1 370 528</u>	<u>2 886 928</u>

21. Charges de personnel

Cette rubrique se détaille comme suit :

	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Salaires et compléments de salaires	4 223 901	4 495 772	8 781 491
Charge patronale (C.N.S.S et assurance groupe)	992 961	981 038	2 034 025
Autres charges de personnel	913 331	166 405	395 261
Total des Charges de personnel	<u>6 130 193</u>	<u>5 643 215</u>	<u>11 210 777</u>

22. Dotations aux amortissements & provisions

Cette rubrique se détaille comme suit :

	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	84 592	78 629	159 362
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	1 059 350	1 043 353	2 055 011
Dotations aux amortissements immobilisations acquises en Leasing	291 726	86 764	273 735
Dotations aux résorptions des charges reportées	108 794	20 573	141 647
Dotations aux provisions pour dépréciation des stocks	249 027	138 771	130 189
Dotations aux provisions pour dépréciation clients et débiteurs divers	-	-	97 581
Dotations aux provisions pour Risques et charges	91 000	-	70 000
Total Dotations aux amortissements et provisions	<u>1 884 489</u>	<u>1 368 090</u>	<u>2 927 525</u>

23. Autres charges d'exploitation

Elles se détaillent comme suit :

	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Promotions et Royalties	653 827	701 127	1 347 745
Échantillons médicaux offerts	472 579	472 109	928 974
Publicités, publications et relations publiques	906 192	1 426 723	1 877 089
Frais de Missions	519 860	523 485	1 044 813
Entretiens et réparations	246 869	293 461	581 958
Honoraires et rémunérations d'intermédiaires	168 730	123 157	350 358
Primes d'assurances	138 804	109 349	244 449
Location et sous-traitance générale	161 075	155 160	357 649
Frais postaux et de télécommunication	76 607	74 913	142 889
Gardiennage	51 383	46 513	96 469
Recherches, documentations & abonnements	61 927	73 268	120 162
Cotisations, dons et subventions	16 587	10 520	13 090
Voyages et déplacements	247 122	208 470	453 154
Frais et commissions bancaires	44 849	33 195	99 516
Impôts et taxes indirects	243 546	298 987	544 566
Carburant, transport administratif et autres charges	205 609	121 646	274 242
Total Autres charges d'exploitation	<u>4 215 566</u>	<u>4 672 083</u>	<u>8 477 123</u>

24. Charges financières

Elles se détaillent comme suit :

	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Intérêts sur obligations cautionnées	16 543	54 321	20 164
Intérêts sur crédits à terme	115 481	81 841	182 992
Intérêts des comptes courants bancaires	35 143	57 424	124 868
Intérêts sur escomptes effets	374 391	450 848	791 919
Intérêts sur financement de stock	42 951	-	80 398
Escomptes accordés aux clients	34 353	37 569	71 578
Différence de changes réalisées	(599 502)	195 027	574 102
Différence de changes probables	265 058	(223 653)	(824 725)
Autres charges financières	27 086	96 864	120 357
Total Charges financières	<u>311 504</u>	<u>750 241</u>	<u>1 141 653</u>

25. Produits des placements & autres produits financiers

Ils sont détaillés comme suit :

	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Revenu des Valeurs Mobilières de Placement	118 013	88 069	175 284
Rémunération des comptes & autres produits financiers	1 047	659	6 801
Total Produits des placements & autres produits financiers	<u>119 060</u>	<u>88 728</u>	<u>182 085</u>

26. Autres gains ordinaires

Il s'agit essentiellement des :

	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Reprise sur provision pour risques & charges	-	-	-
Reprise sur provision pour dép des stocks et autres actifs	-	33 641	-
Autres gains exceptionnels (remb.sinistres,+value/cession..)	8 455	8 395	222 618
Total des Autres gains ordinaires	<u>8 455</u>	<u>42 036</u>	<u>222 618</u>

27. Autres pertes ordinaires

Il s'agit essentiellement des :

	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Charge nette sur cession des immobilisations corporelles	-	-	13 521
Pénalités douanières et autres pertes ordinaires	22 404	15 688	132 056
Total des Autres pertes ordinaires	<u>22 404</u>	<u>15 688</u>	<u>145 577</u>

28. Résultat par action

Le résultat par action se présente comme suit :

	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Résultat net	3 031 008	2 770 811	6 613 697
Résultat net attribuable aux actions ordinaires	3 030 008	2 770 811	6 613 697
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation	17 160 000	15 840 000	15 840 000
Résultat par action	<u>0,176</u>	<u>0,175</u>	<u>0,418</u>

29. Informations sur les parties liées :

Au cours du premier semestre de l'année 2015, la société ADWYA a conclu diverses opérations avec des sociétés liées qui ont toutes été réalisées dans le cadre normal de ses activités.

Conformément à la politique de la société, ces opérations entre parties liées ont été réalisées aux conditions de marché.

Les transactions effectuées dans ce cadre sont détaillées comme suit :

Description des opérations	Administrateur	Valeur
Contrat de location des deux étages d'un immeuble pour la dir. MKTG	Taher EL MATRI	108 308
Contrat de consultant en matière de choix stratégiques	Taher EL MATRI	25 000
Contrat de consultant pour le lancement des nouveaux produits	Moncef ZMERLY	4 800
Contrat de médecine de travail	Hichem TERZI	4 320
Contrat de Publicité sur INTERNET Société ESSIB	Mounir Jerbi	28 683
VALEUR TOTALE :		<u>171 111</u>

30. Evènements postérieurs à la date de clôture :

Aucun évènement, entrant dans le cadre de la NCT 14 relative aux éventualités et événements postérieurs à la date de clôture, n'est survenu après la date de clôture des états financiers arrêtés au 30 Juin 2015 et qui nécessite d'être porté en notes aux états financiers.

31. Engagements

31.1- Emprunts :

ADWYA a contracté des emprunts auprès de divers organismes financiers dont le détail est annexé à la note n° 12.

En contre partie elle a donné en garantie :

- Une hypothèque de premier rang et en pari passu sur le terrain sis à la route de la Marsa, ainsi que sur les constructions
- Un nantissement de premier rang sur le fonds de commerce constitué par les éléments corporels et incorporels.

31.2- Engagements bancaires :

Ils se détaillent comme suit :

	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
- Cautions fiscales au profit de la douane tunisienne	55 206	55 206	55 207
- Cautions douanières	753 400	196 915	500 197
- Cautions provisoires	17 200	93 772	1 855
- Cautions définitives	501 605	393 753	393 753
- Autres cautions bancaires	699 250	572 901	37 127
- Escompte papier commercial	10 134 675	15 913 075	17 265 309
- Lettres de garantie	73 240	73 240	169 286
- Lettres de crédit	1 728 000	422 727	1 686 800
	<u>13 962 576</u>	<u>17 721 589</u>	<u>20 109 534</u>

32. Tableau de Passage des charges par nature Aux charges par destination au 30/06/2015

Tableau de Passage des charges par nature Aux charges par destination au 30/06/2015 :

Listes des comptes	Montant	Ventilation			
		Coût de Production	Frais de distribution	Frais d'administration	Autres Charges
Achats MP AC Consommés	27 407 100	27 407 100	-	-	-
Autres Achats Consommés	1 374 330	1 029 095	184 803	113 950	46 482
Services extérieurs	660 059	494 251	88 757	54 728	22 324
Autres Services extérieurs	2 640 635	1 977 302	355 080	218 943	89 310
Charge Diverses Ordinaires	693 732	519 465	93 284	57 519	23 463
Charges Personnel	6 130 193	4 590 276	824 312	508 273	207 331
Charge Financières	311 504	-	-	-	311 504
Autres Charges Ordinaires	243 544	182 366	32 749	20 193	8 236
Dotation AMT et Provision	1 884 489	1 411 102	253 403	156 249	63 736
Impôts sur les sociétés	1 010 337	-	-	-	1 010 337
Total	42 355 923	37 610 957	1 832 388	1 129 856	1 782 722

AVIS D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2015

Messieurs les actionnaires
Société Adwya S.A
Route de la Marsa Km 14
Sidi Daoud - TUNIS.

En application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'examen limité du bilan de la société Adwya S.A au 30 juin 2015 ainsi que l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie arrêtés à cette date.

Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la société. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit, et en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires précédemment mentionnés ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société Adwya S.A au 30 juin 2015 et des résultats intermédiaires de ses opérations pour la période close à cette même date, conformément aux normes comptables tunisiennes.

Tunis, le 4/09/2015

Mourad Guellaty

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS INTERMEDIARES

UNIVERSAL AUTO DISTRIBUTORS HOLDING - U.A.D.H

Siège social : 62, Avenue de Carthage Tunis - 1000

La société UNIVERSAL AUTO DISTRIBUTORS HOLDING - U.A.D.H publie, ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2015 accompagnés de l'avis des co-commissaires aux comptes : Mr Cherif BEN ZINA et Mr Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI.

BILAN

arrêté au 30/06/2015

(Unité : en Dinars Tunisiens)

ACTIF	Notes	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Actifs Non Courants				
<i>Actifs immobilisés</i>				
Immobilisations incorporelles		-	-	-
Moins : amortissements		-	-	-
<i>Immobilisations incorporelles nettes</i>		-	-	-
Immobilisations corporelles		-	-	-
Moins : amortissements		-	-	-
<i>Immobilisations corporelles nettes</i>		-	-	-
Immobilisations financières	4-1	68 905 758	6 999 700	25 907 500
Moins : provisions		-	-	-
<i>Immobilisations financières nettes</i>		68 905 758	6 999 700	25 907 500
Total des actifs immobilisés		68 905 758	6 999 700	25 907 500
Autres actifs non courants	4-2	1 160 982	3 584	2 787
Total des actifs non courants		70 066 740	7 003 284	25 910 287
Actifs Courants				
Clients et comptes rattachés		-	-	-
Moins : provisions		-	-	-
<i>Clients et comptes rattachés nets</i>		-	-	-
Autres actifs courants	4-3	11 015 661	121 606	79 941
Placements et autres actifs financiers	4-4	6 116 668		6 116 366
Liquidités et équivalents de liquidités	4-5	18 097 199	290 374	4 852 219
Total des actifs courants		35 229 527	411 980	11 048 525
TOTAL ACTIF		105 296 268	7 415 264	36 958 813

BILAN

arrêté au 30/06/2015

(Unité : en Dinars Tunisiens)

<u>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u>	<u>Notes</u>	<u>30/06/2015</u>	<u>30/06/2014</u>	<u>31/12/2014</u>
<u>CAPITAUX PROPRES</u>	4-6			
Capital social		36 953 847	400 000	22 800 000
Capital social appelé et versé		-	-	-
Capital social appelé et non versé		-	-	-
Prime d'émission		33 846 159	-	-
Résultats reportés		- 760 349	- 76 579	- 76 579
<i>Total capitaux propres avant résultat de l'exercice</i>		70 039 656	323 421	22 723 421
Résultat de l'exercice		3 928 136	- 137 525	- 683 771
Total capitaux propres avant affectation		73 967 792	185 897	22 039 651
<u>PASSIFS</u>				
<i>Passifs non courants</i>				
Emprunts	4-7	20 000 000	6 854 167	5 979 167
Autres passifs financiers non courants		-	-	-
Provisions pour risques		-	-	-
<i>Total des passifs non courants</i>		20 000 000	6 854 167	5 979 167
<i>Passifs courants</i>				
Fournisseurs et comptes rattachés	4-8	216 046	16 800	5 993
Autres passifs courants	4-9	9 755 089	159 741	7 813 916
Concours bancaires et autres passifs financiers	4-10	1 357 340	198 659	1 120 086
<i>Total des passifs courants</i>		11 328 475	375 200	8 939 995
Total des passifs		31 328 475	7 229 367	14 919 162
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		105 296 268	7 415 264	36 958 813

ETAT DE RESULTAT

arrêté au 30 Juin 2015

(Unité : en Dinars Tunisiens)

<u>DESIGNATION</u>	<u>Notes</u>	<u>30/06/2015</u>	<u>30/06/2014</u>	<u>31/12/2014</u>			
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u>							
Revenus	5-1	6 198 750	-	-			
Autres produits d'exploitation		-	-	-			
<i>Total des produits d'exploitation</i>		6 198 750	-	-			
<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>							
Achats d'approvisionnements consommés		16	-	-			
Charges de personnel		-	-	-			
Dotations aux amortissements/résorptions et aux provisions	5-2	580 292	796	1 593			
Autres charges d'exploitation	5-3	337 381	109 712	226 979			
<i>Total des charges d'exploitation</i>		917 689	110 508	228 572			
<u>RESULTAT D'EXPLOITATION</u>							
		5 281 061	-	110 508	-	228 572	
Charges financières nettes	5-4	-	1 693 732	-	27 016	-	593 535
Produits de placements	5-5		341 303		-		138 336
Autres pertes ordinaires			-		-		-
Autres gains ordinaires			4		-		-
Gains/Pertes extraordinaires			-		-		-
<u>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</u>							
			3 928 636	-	137 525	-	683 771
Impôts sur les sociétés			500		-		-
<u>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT</u>							
			3 928 136	-	137 525	-	683 771
RESULTAT NET DE L'EXERCICE							
			3 928 136	-	137 525	-	683 771

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

arrêté au 30 Juin 2015

(Unité : en Dinars Tunisiens)

<u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u>	<u>Notes</u>	<u>30/06/2015</u>	<u>30/06/2014</u>	<u>31/12/2014</u>
Résultat net		3 928 136	- 137 525	- 683 771
Ajustement pour :				
Amortissements/résorptions et provisions		580 292	796	1 593
▪ Capital souscrit appelé non encore libéré		-	-	-
▪ Capital souscrit libéré			- 300 000	
▪ Variations des :				
- Stocks		-		-
- Créances		-		-
- Autres actifs courants	6-1	- 10 935 720	242 257	- 16 078
- Fournisseurs et comptes rattachés	6-1	210 054	18 918	3 875
- Autres passifs courants	6-1	9 941 173	80 960	11 231 571
- Autres passifs financiers	6-1	257 113	26 950	46 414
▪ Transfert de charges		- 1 738 487	-	-
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		2 242 561	- 67 643	10 583 604
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>				
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		-	-	-
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		- 42 998 258	- 6 999 700	- 6 999 700
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		- 42 998 258	- 6 999 700	- 6 999 700
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>				
Dividendes et autres distributions		-		-
Libération du capital		-	300 000	300 000
Augmentation de capital		40 000 006		-
Encaissements provenant des emprunts		28 000 000	7 000 000	7 000 000
Remboursements d'emprunts		- 15 000 000		-
Décassements provenant de l'acquisition des placements à court terme		-		- 6 116 158
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement		53 000 006	7 300 000	1 183 842
Variation de la trésorerie		12 244 309	232 657	4 767 746
Trésorerie au début de l'exercice		4 799 587	31 841	31 841
Trésorerie à la clôture de l'exercice	6-2	17 043 896	264 498	4 799 587

NOTES AUX ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2015

NOTE 1 : D'ORDRE GENERAL

1-1. Présentation de la société

La société « Universal Auto Distribution Holding » « UADH - SA » est une société anonyme de droit tunisien constituée le 05 Juillet 2013.

Le capital social s'élève à 36 953 847 dinars divisés en 36 953 847 actions d'une valeur de 1 dinar totalement libéré.

La société a pour objet :

- La détention et la gestion de participations dans d'autres sociétés, l'étude, le conseil, l'assistance et la réalisation de projets informatiques ;
- Le contrôle et la direction d'autres sociétés, le diagnostic, l'audit, l'étude, le développement, la mise en place et la maintenance des systèmes informatiques industriels et d'automatisme ;
- La participation sous toutes ses formes, y compris la fusion par voie d'apport, de souscription ou de toute autre manière dans toutes entreprises, société ou syndicats, consortiums, association en participation ou autres, créées ou à créer.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun.

1-2. Présentation des états financiers

Les états financiers intermédiaires de la société « Universal Auto Distribution Holding », arrêtés au 30/06/2015, sont établis en respect des caractéristiques qualitatives que doit revêtir l'information financière, à savoir :

- l'intelligibilité ;
- la pertinence ;
- la fiabilité ;
- et la comparabilité.

* **Le bilan** fournit l'information sur la situation financière de la société et particulièrement sur les ressources économiques qu'elle contrôle ainsi que sur les obligations et les effets des transactions, événements et circonstances susceptibles de modifier les ressources et les obligations. Les éléments inclus dans le bilan sont les actifs, les capitaux propres et les passifs.

La présentation des actifs et des passifs dans le corps du bilan fait ressortir la distinction entre éléments courants et éléments non courants.

* *L'état de résultat* fournit les renseignements sur la performance de la société.

La méthode de présentation retenue est celle autorisée qui consiste à classer les produits et les charges en fonction de leur nature.

En effet, la présentation en fonction de la provenance et de la nature des produits et des charges est autorisée pour tenir compte de la culture comptable en vigueur.

* *L'état de flux de trésorerie* renseigne sur la manière avec laquelle la société a obtenu et dépensé des liquidités à travers ses activités d'exploitation, de financement et d'investissement et à travers d'autres facteurs affectant sa liquidité et sa solvabilité.

Les flux de trésorerie sont présentés en utilisant la méthode indirecte (méthode autorisée) qui consiste à présenter les flux de trésorerie liés à l'exploitation en corrigeant le résultat net de l'exercice pour tenir compte des opérations n'ayant pas un caractère monétaire, de tout report ou régularisation d'encaissements ou de décaissements passés ou futurs et des éléments de produits ou de charges associés aux flux de trésorerie concernant les investissements ou le financement.

* *Les notes aux états financiers* comprennent les informations détaillant et analysant les montants figurant au bilan, à l'état de résultat et à l'état des flux de trésorerie ainsi que les informations supplémentaires utiles aux utilisateurs. Elles comprennent les informations dont la publication est requise par les normes tunisiennes et d'autres informations qui sont de nature à favoriser la pertinence des états financiers.

1-3. Respect des normes comptables tunisiennes

Les états financiers intermédiaires de la société « **Universal Auto Distribution Holding** », arrêtés au 30/06/2015, sont exprimés en dinars tunisiens et sont établis et présentés en respect des recommandations des normes comptables tunisiennes en vigueur.

Aucune divergence significative n'existe entre les normes comptables tunisiennes et les principes comptables retenus par la société pour l'élaboration de ses états.

Les états financiers intermédiaires au 30/06/2015 sont préparés selon les mêmes règles que celles de clôture de l'exercice au 31 décembre. Les dividendes acquis courant la période intermédiaire sont constatés en totalité en produits sans tenir compte du prorata.

1-4. Bases de mesure et principes comptables appliqués

Pour l'élaboration de ses états financiers intermédiaires, au 30/06/2015 la société a retenu comme base d'évaluation le modèle comptable reposant sur le **coût historique**.

Les états financiers ont été préparés par référence aux conventions comptables de base et notamment :

- notamment : la convention de l'entité,
- la convention de l'unité monétaire,
- la convention de la périodicité,
- la convention de réalisation du revenu,
- la convention de rattachement des charges aux produits,
- la convention de l'objectivité,
- la convention de la permanence des méthodes,
- la convention de l'information complète,
- la convention de prudence,
- la convention de l'importance relative,
- la convention de la prééminence du fond sur la forme.

Les principes comptables particuliers sont divulgués pour chaque poste significatif des éléments des états financiers intermédiaires dans les notes correspondantes.

NOTE 2 : DECLARATION DE CONFORMITE

Les états financiers intermédiaires ont été établis et arrêtés conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les règles, méthodes et principes adoptés pour l'enregistrement des opérations au courant ou à la fin de l'exercice ne comportent aucune dérogation significative par rapport à ceux prévus par les normes comptables en vigueur.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les méthodes d'évaluation les plus significatives se résument comme suit :

3- 1. Placements

Un placement est classé à long terme lorsqu'il est détenu dans l'intention de le conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales.

Un placement est classé à court terme lorsque l'entreprise n'a pas l'intention de le conserver pendant plus d'un an et qui, de par sa nature, peut être liquidé à brève échéance.

A la date de clôture, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

La valeur d'usage est déterminée en tenant compte de plusieurs facteurs tels que la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

A la date de clôture, les placements à court terme sont évalués à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.

3-2. Emprunts

Les échéances à plus d'un an et celles à moins d'un an relatives au principal des emprunts contractés par la société sont portées respectivement parmi les passifs non courants et les passifs courants.

Les intérêts courus et échus au titre de ces emprunts sont imputés aux comptes de charges de l'exercice de leur rattachement.

NOTES 4 RELATIVES AU BILAN

Note 4-1 : Immobilisations financières

Le poste immobilisations financières s'élève au 30 Juin 2015 à 68 905 758 Dinars, et se détaille comme suit :

Désignation	30/06/2015	31/12/2014	30/06/2014	Note
Titres de participation	68 905 758	25 907 500	6 999 700	4-1-1
TOTAL	68 905 758	25 907 500	6 999 700	

Note 4-1-1 : TITRES DE PARTICIPATIONS

Au 30/06/2015, le solde su compte titres de participation s'élève à 68 905 758 Dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Pourcentage de détention	Nombre de titres	Valeur d'acquisition	Provision
Aures Auto	99,996%	1 399 940	6 999 700	-
Economic Auto	99,91%	69 940	18 883 800	-
Aures Gros	0,07%	600	21 000	-
Mazda Détails	0,20%	100	3 000	-
EVI SA	99,99%	6 999 199	42 975 082	-
TRUCKS GROS	0,04%	2	23 176	-
TOTAL		8 469 781	68 905 758	-

La variation des titres de participations s'analyse comme suit :

Solde au 31/12/2014	25 907 500
<i>Acquisitions</i>	42 998 258
Acquisition des titres LVI	42 975 082
Acquisition des titres Trucks Gros	23 176
<i>Cessions</i>	-
Solde au 30/06/2015	68 905 758

Note 4-2 : Autres actifs non courants

Le poste autres actifs non courants s'élève au 30 Juin 2015 à 1 160 982 Dinars, et se détaille comme suit :

DESIGNATION	30/06/2015	31/12/2014	30/06/2014	Note
Frais préliminaires	1 991	2 787	3 584	4-2-1
Charges à répartir	1 158 991	-	-	4-2-2
TOTAL	1 160 982	2 787	3 584	

Note 4-2-1 : Frais préliminaires

Le solde des frais préliminaires, arrêté au 30/06/2015, se détaille ainsi :

Désignation	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Valeur brute	4 778	4 778	4 778
Résorptions antérieures	1 991	398	398
Dotation de l'exercice*	796	796	1 593
Cumul des résorptions	2 787	1 194	1 991
Valeur Comptable Nette	1 991	3 584	2 787

**La méthode de résorption des frais préliminaires est la méthode linéaire sur une période de trois années avec application de la règle du prorata temporis.*

Note 4-2-2 : Charges à répartir

Le solde des charges à répartir, arrêté au 30/06/2015, se détaille ainsi :

Désignation	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Valeur brute	1 738 487	-	-
Résorptions antérieures	-	-	-
Dotation de l'exercice	579 496	-	-
Cumul des résorptions	579 496	-	-
Valeur Comptable Nette	1 158 991	-	-

**Les charges à répartir sont amortis sur une période de trois années à partir de l'année 2015.*

Note 4-3 : Autres actifs courants

Les autres actifs courants s'élèvent au 30 Juin 2015 à 11 015 661 Dinars. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Comptes sociétés du Groupe (4-3-1)	4 073 824	66 000	2 647
Etat impôts sur les sociétés	27 118	-	27 618
Créditeurs débiteurs divers TSI	-	-	28
Produits à recevoir	6 539 746	-	-
Compte d'attente	-	-	-
Crédit de TVA à reporter	373 472	7 851	42 148
TVA Déductible	480	17 754	5 564
Charge constatées d'avance	1 022	-	1 935
Fournisseurs avance et acompte	-	30 000	-
TOTAL	11 015 661	121 606	79 941

Note 4-3-1 : Comptes sociétés du groupe

Le solde des comptes des sociétés du Groupe, arrêté au 30/06/2015, se détaille ainsi :

Désignation	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
LOUKILINVESTMENT GROUP - LIG	4 070 347	41 000	-
LOUKIL MANAGEMENT CONSEIL - LMC	-	-	2 147
Etablissement M.LOUKIL et cie	-	25 000	-
MIDCO	-	-	500
AURES GROS	614	-	-
SODEX	2 863	-	-
TOTAL	4 073 824	66 000	2 647

Note 4-4 : Placements et autres actifs financiers

Les placements et autres actifs courants s'élève au 30/06/2015 a 6 116 668 et se détaille comme suit :

Désignation	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014	Note
Placements courants (4-4-1)	6 116 158	-	6 116 158	4-4-1
Placement SICAV ALHIFADH	509	-	207	
Total	6 116 668	-	6 116 366	

Note 4-4-1 : Placements courants

La société Universal Auto Distributors Holding a accordé des prêts sous forme des placements à court terme au profit des filiales du groupe LOUKIL sur une période ne dépassant pas le 31 juillet 2015 et moyennant un taux de rémunération de 8%.

Le détail des placements se présente dans le tableau suivant:

DESIGNATION	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Placement à court terme LIG	4 221 158	-	4 221 158
Placement à court terme IMMOBILIERE DE CARTHAGE	1 360 000	-	1 360 000
Placement à court terme ETABLISSEMENT M LOUKIL	425 000	-	425 000
Placement à court terme MIG ENGINEERING	110 000	-	110 000
TOTAL	6 116 158	-	6 116 158

Note 4-5 : Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique s'élève au 30 Juin 2015 à 18 097 199 Dinars et se détaille comme suit :

Désignation	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Chèques à l'encaissement	592 500	290 000	1 076 724
Blocages	2 505	-	-
Compte intermédiaire en bourse TSI	19	-	-
Compte intermédiaire en bourse MAC	10 000 000	-	-
Caisse	69	163	148
Banques (4-5-1)	7 502 106	211	3 775 347
TOTAL	18 097 199	290 374	4 852 219

Note 4-5-1 : Banques

Le solde des banques, arrêté au 30/06/2015, se détaille ainsi :

Désignation	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
AMEN BANK	5 000 398	-	-
BT	497 773	211	32 302
BH	466	-	3 743 045
BTE	298	-	-
QNB	64 998	-	-
BNA	1 938 174	-	-
TOTAL	7 502 106	211	3 775 347

Note 4-6 : Capitaux propres

Les capitaux propres se détaillent comme suit au 30 Juin 2015 :

DESIGNATION	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014	Note
Capital social	36 953 847	400 000	22 800 000	4-6-1
Prime d'émission	33 846 159	-	-	-
Résultat reporté	-760 349	-76 579	-76 579	-
Total des capitaux propres avant résultat	70 039 656	323 421	22 723 421	
Résultat de l'exercice	3 928 136	-137 525	-683 771	
Total des capitaux propres avant affectation	73 967 792	185 897	22 039 651	

Note 4-6-1 : CAPITAL SOCIAL

La structure du capital social, au 30/06/2015, se présente comme suit :

ACTIONNAIRES	Nombre d'actions	Capital souscrit	%
LOUKIL INVESTMENT GROUP	24 645 853	24 645 853	66,69%
Autres actionnaires (Public)	12 307 694	12 307 694	33,31%
ZOHRA LOUKIL	50	50	0,00%
ZEINEB LOUKIL	50	50	0,00%
THOURAYA LOUKIL	50	50	0,00%
MOHAMED BEN HABIB LOUKIL	50	50	0,00%
BASSEM LOUKIL	50	50	0,00%
WALID LOUKIL	50	50	0,00%
TOTAL	36 953 847	36 953 847	100,00%

**Le Conseil d'Administration de la société « UADH », tenu le 03 juin 2015, a constaté la réalisation de l'augmentation du capital social en numéraire, décidée par l'AGE du 1er avril 2015, portant sur l'émission de 6 153 847 actions nouvelles au prix d'émission de 6,500 dinars l'action. Suite à cette augmentation, le capital social de la société est porté à 36 953 847 dinars divisé en 36 953 847 actions, de nominal un (01) dinar chacune.*

La variation des capitaux avant affectation durant l'exercice 2015

TABLEAU DE VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Au 30 juin 2015

(Montants exprimés en dinars)

	Capital social	Prime d'émission	Résultats reportés	Résultats de l'exercice	TOTAL
Soldes au 31 décembre 2014 avant affectation	22 800 000	-	(76 579)	(683 771)	22 039 651
Affectation du résultat de l'exercice 2014 suivant décisions de l'AGO du 29/06/2015	-	-	(683 771)	683 771	-
Soldes au 31 décembre 2014 après affectation	22 800 000	-	(760 349)	-	22 039 651
Augmentation du capital par incorporation de compte courant actionnaire LIG (AGE du 02/02/2015)	8 000 000	-	-	-	8 000 000
Augmentation du capital par apport en numéraire (AGE du 01/04/2015)	6 153 847	33 846 159	-	-	40 000 006
Résultat de la période	-	-	-	3 928 136	3 928 136
Soldes au 30 juin 2015	36 953 847	33 846 159	(760 349)	3 928 136	73 967 792

Note 4-7 : Emprunts

Au 30/06/2015, le solde de la rubrique emprunts s'élève à 20 000 000 dinars contre un solde de 5 979 167 au 31/12/2014 et se détaille comme suit :

DESIGNATION	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014	Note
Emprunts à long terme	20 000 000	6 854 167	5 979 167	<i>4-7-1</i>
TOTAL	20 000 000	6 854 167	5 979 167	

Note 4-7-1 : Emprunts à long terme

Le détail des emprunts à long terme se présente dans le tableau suivant :

TABLEAU DES EMPRUNTS

Au 30 juin 2015

(Montants exprimés en dinars)

Organisme prêteur	Montant du crédit	Taux d'intérêt	Solde au 31/12/2014		Nouveaux emprunts	Reclassement	Remboursement	Solde au 30/06/2015	
			Échéance à plus d'un an	Échéance à moins d'un an				Échéance à plus d'un an	Échéance à moins d'un an
<i>Banque de la Tunisie</i>	7 000 000	TMM + 3%	5 979 167	1 020 833			7 000 000	-	-
<i>Attijari Bank</i>	8 000 000	TMM + 1,5%			8 000 000		8 000 000	-	-
<i>Amen Bank</i>	5 000 000	TMM + 2,75%			5 000 000			5 000 000	-
<i>Qatar National Bank</i>	10 000 000	TMM + 2,75%			10 000 000			10 000 000	-
<i>Banque de Tunisie et des Emirats</i>	5 000 000	TMM + 2,75%			5 000 000			5 000 000	-
TOTAL			5 979 167	1 020 833	28 000 000		15 000 000	20 000 000	

Note 4-8 : Fournisseurs et comptes rattachés

Au 30/06/2015, le solde de la rubrique fournisseurs et comptes rattachés s'élève à 216 046 Dinars contre un solde de 16 800 Dinars au 30/06/2014.

DESIGNATION	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Fournisseurs locaux	216 046	16 800	5 993
TOTAL	216 046	16 800	5 993

Note 4-9 : Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'élèvent, au 30 Juin 2015, à 9 755 089 Dinars et s'analysent comme suit :

DESIGNATION	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014	Note
Comptes sociétés du Groupe	9 076 782	149 505	7 550 555	4-9-1
Comptes courants actionnaires	11 300	3 500	11 300	4-9-2
Recette des finances	120 394	-	5 310	-
Avance sur règlement de placement	227 160	-	-	-
Charges à payer	319 453	6736	246 751	-
TOTAL	9 755 089	159 741	7 813 916	

Note 4-9-1 : Comptes sociétés du Groupe

Le solde des comptes des sociétés du Groupe, arrêté au 30/06/2015, se détaille ainsi :

Désignation	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Générale Industrielle de filtration - GIF Filter	2 331 147	-	1 226 795
ECONOMIC AUTO	65 546	66 905	66 160
AURES AUTO	6 680 088	82 600	6 257 600
TOTAL	9 076 782	149 505	7 550 555

Note 4-9-2 : Comptes courants actionnaires

Le solde des comptes courants actionnaires, arrêté au 30/06/2015, se détaille ainsi :

Désignation	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Mr Mohamed LOUKIL	300	-	300
Mme Zohra LOUKIL	2 300	-	2 300
Mr Bassem LOUKIL	3 800	3 500	3 800
Mr Walid LOUKIL	300	-	300
Mme Zeineb LOUKIL	2 300	-	2 300
Mme Thouraya LOUKIL	2 300	-	2 300
TOTAL	11 300	3 500	11 300

**Les soldes de ces comptes courants actionnaires représentent le reliquat des créances revenant auxdits actionnaires suite à l'augmentation du capital par conversion de créances faite en 2014.*

Note 4-10 : Concours bancaires et autres passifs financiers

Au 30/06/2015, le solde de la rubrique concours bancaires et autres passifs financiers s'élève à 1 357 340 Dinars contre un solde de 198 659 Dinars au 30/06/2014 et se détaille comme suit :

DESIGNATION	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014	Note
Échéances à (-) d'un an sur emprunt	-	145 833	1 020 833	
Intérêt courus échus	303 527	26 950	46 414	
Concours bancaires	1 053 813	25 876	52 839	4-10-1
TOTAL	1 357 340	198 659	1 120 086	

Note 4-10-1 : Concours bancaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2015 à 1 053 813 Dinars et se détaille comme suit :

DESIGNATION	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
AMEN BANK CHARGUIA	-	21 536	25 227
AMEN BANK TUNIS	-	4 340	27 568
ATB	69	-	27
BTE	-	-	18
Attijari	1 053 743	-	-
TOTAL	1 053 813	25 876	52 839

NOTES 5 RELATIVES A L'ETAT DE RESULTAT

Note 5-1 : Revenus

Au 30/06/2015, le solde de la rubrique revenus s'élève à 6 198 750 Dinars contre un solde nul au 30/06/2014 et se détaille comme suit :

Désignation	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Dividendes - Aures Auto	4 499 807	-	-
Dividendes - Economic Auto	1 698 543	-	-
Dividende Truks Gros	400	-	-
TOTAL	6 198 750	-	-

Note 5-2 : Dotation aux amortissements et aux provisions

Au 30/06/2015, le solde de la rubrique dotations aux amortissements et aux provisions s'élève à 580 292 Dinars contre un solde de 796 Dinars au 30/06/2014 et se détaille comme suit :

Désignation	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Dotations aux résorptions des frais préliminaires	796	796	1 593
Dotations aux résorptions des charges à répartir	579 496	-	-
TOTAL	580 292	796	1 593

Note 5-3 : Autres charges d'exploitation

Au 30/06/2015, le solde de la rubrique autres charges d'exploitation s'élève à 337 381 dinars contre un solde de 109 712 dinars au 30/06/2014 et se détaille comme suit :

DESIGNATION	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Location	2 118	2 118	4 236
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	96 127	17 500	29 465
Commission	21 420	2 163	76 460
Publicité, publication et relations publiques	9 275	-	2 531
Voyages et déplacements	1 022	-	133
Frais postaux	-	-	-
Commissions bancaires	144 773	88 420	111 158
Jetons de présence	26 250	-	-
Droit de timbre et enregistrement	35 461	11	3 469
Pénalité de retard	100	-	15
Autres droits et taxes	-	-	13
Frais de déplacement	-	-	-
Réceptions	536		
Transfert de charges			-
Impôts et taxes liés à une modification comptable		-500	-500
Diverses charges	300		
TOTAL	337 381	109 712	226 979

Note 5-4 : Charges financières nettes

Au 30/06/2015, le solde de la rubrique charges financières nettes s'élève à 1 693 732 Dinars contre un solde de 27 016 Dinars au 30/06/2014 et se détaille comme suit :

Désignation	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Intérêts sur des emprunts et dettes	1 202 273	26 950	308 677
Intérêts sur des comptes courants	131 484	66	4 181
Intérêts sur prêts	350 489		279 139
Intérêts sur comptes à terme	7 208		1 538
Pertes de Change	2 278		
TOTAL	1 693 732	27 016	593 535

Note 5-5 : Produits de placement

Au 30/06/2015, le solde de la rubrique produits des placements s'élève à 341 303 dinars contre un solde nul au 30/06/2014 et se détaille comme suit :

Désignation	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Produits sur placements bancaires	-	-	138 336
Intérêts sur prêts accordés	99 701	-	-
Produits des placements courants	241 603	-	-
TOTAL	341 303	-	138 336

Note 5-6 : Impôt sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés au titre du premier semestre 2015 a été déterminé comme suit :

TABLEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

(Montants exprimés en dinars)

Résultat Comptable	3 828 435,722
<u>A réintégrer</u>	2 877,410
- Impôts sur les sociétés	500,000
Transactions, amendes, confiscations et pénalités de toute nature	99,650
Pertes de change non réalisées	2 277,760
<u>A déduire</u>	(6 198 750,000)
- Dividendes	(6 198 750,000)
<u>Résultat fiscal avant prov déductible</u>	<u>(2 367 436,868)</u>
Amortissement de l'exercice	0,000
<u>Résultat fiscal avant déduction de l'amortissement</u>	<u>(2 367 436,868)</u>
• Reports déficitaires	(759 804,231)
• Amortissement de l'exercice	0,000
• Amortissements différés	0,000
Résultat fiscal après imputation de l'amortissement	(3 127 241,099)
Minimum d'impôt 0,2% CA local TTC	0,000
Minimum de perception	500,000
Impôt sur les sociétés	500,000
Report d'impôt	27 617,705
Retenues à la source	0,000
Acomptes provisionnels payés	0,000
report	(27 117,705)

NOTES 6 RELATIVES A L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Note 6-1 : Variation des éléments du besoin en fond de roulement

Désignation	30/06/2015	31/12/2014	Variation
Stocks	-	-	-
Créances	-	-	-
Autres actifs courants	11 015 661	79 941	(10 935 720)
<i>Variation des Actifs Courants</i>	<i>11 015 661</i>	<i>79 941</i>	<i>(10 935 720)</i>
Fournisseurs et comptes rattachés	216 046	5 993	210 053
Autres passifs courants	9 755 089	7 813 916	1 941 173
<i>Augmentation du capital par incorporation de compte courant actionnaire LIG</i>	<i>8 000 000</i>	-	<i>8 000 000</i>
	17 755 089	7 813 916	9 941 173
Autres passifs financiers	303 527	46 414	257 113
<i>Variation des Passifs Courants</i>	<i>18 274 662</i>	<i>7 866 324</i>	<i>10 408 339</i>
Variation du besoin en fonds de roulement	-7 259 002	- 7 786 383	527 381

Note 6-2 : Trésorerie à la fin de l'exercice

La trésorerie à la fin de la période se détaille comme suit :

Désignation	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Liquidités et équivalents de liquidités	18 097 199	290 374	4 852 219
Placements (titres SICAV)	509	-	207
concours bancaires	1 053 813	25 876	52 839
Trésorerie à la fin de l'exercice	17 043 896	264 498	4 799 587

NOTES 7 RELATIVES A L'ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Le tableau suivant présente les engagements de la société Universal Auto Distributors Holding – UADH au 30 juin 2015 :

Type d'engagements	Valeur totale du crédit	Tiers	Partie engagée
1. Engagements donnés			
a) Garanties personnelles			
▪ Cautionnement	8 000 000	Attijari Bank	Mrs Bassem et Walid LOUKIL
▪ Aval			
▪ Autres garanties			
b) Garanties réelles			
▪ Hypothèques			
	7 000 000	Banque de la Tunisie	UADH
	5 000 000	Amen Bank	UADH
	10 000 000	Qatar National Bank	UADH
▪ Nantissement	5 000 000	Banque Nationale Agricole	UADH
	5 000 000	Banque de Tunisie et des Emirats	UADH
	8 000 000	Attijari Bank	UADH
c) Effets escomptés non échus			
d) Créances à l'exportation mobilisées			
e) Abandon de créances			
2. Engagements reçus			
a) Garanties personnelles			
▪ Cautionnement			
▪ Aval			
▪ Autres garanties			
b) Garanties réelles			
▪ Hypothèques			
▪ Nantissement			
c) Effets escomptés non échus			
d) Créances à l'exportation mobilisées			
e) Abandon de créances			
f) Garantie de soumission			
3. Engagements réciproques			
▪ Emprunt obtenu non encore encaissé			
▪ Crédit consenti non encore versé			
▪ Opération de portage			
▪ Crédit documentaire			
▪ Commande d'immobilisation			
▪ Commande de longue durée			
▪ Contrats avec le personnel prévoyant des engagements supérieurs à ceux prévus par la convention collective			

NOTE 8 RELATIVE AUX PARTIES LIEES

a/ Contrat de location :

La société Universal Auto Distributors Holding a conclu, depuis le 5 Juillet 2013, un contrat de location avec Monsieur Mohamed LOUKIL (Actionnaire personne physique et administrateur de la société) ayant pour objet la location d'une partie du local afin qu'elle puisse exercer son activité dans le cadre de son objet social. Ce bail est conclu moyennant un loyer mensuel s'élevant à la somme de trois cents dinars par mois (300 Dinars) incluant la déduction de la retenue à la source légale. Le loyer est payable d'avance chaque trimestre. Le montant du loyer relatif à la période arrêtée au 30 juin 2015, s'élève à 2 118 dinars hors taxes.

b/ Conventions de placement à court terme :

- La société Universal Auto Distributors Holding a conclu, le 31/12/2014, avec la société Etablissements Mohamed LOUKIL et Cie une convention de placement à court terme.

La société UADH (prêteur) a prêté à la société Etablissements Mohamed LOUKIL et Cie (emprunteur) des fonds qui ont été versés sur plusieurs tranches à chaque fois qu'un besoin est manifesté par l'emprunteur.

Le solde des fonds prêtés s'élève, au 30/06/2015, à **425 000,014 DT**.

Les fonds prêtés sont à rembourser par l'emprunteur sur une période ne dépassant pas le 31 juillet 2015 et moyennant un taux de rémunération de 8%.

L'emprunteur a versé au prêteur, courant le premier semestre de l'année 2015, une somme de 160 160 DT représentant une avance sur le remboursement des fonds empruntés.

- La société Universal Auto Distributors Holding a conclu, le 31/12/2014, avec la société LOUKIL INVESTMENT GROUP une convention de placement à court terme.

La société UADH (prêteur) a prêté à la société LOUKIL INVESTMENT GROUP (emprunteur) des fonds qui ont été versés sur plusieurs tranches à chaque fois qu'un besoin est manifesté par l'emprunteur.

Le solde des fonds prêtés s'élève, au 30/06/2015, à **4 221 158,304 DT**.

Les fonds prêtés sont à rembourser par l'emprunteur sur une période ne dépassant pas le 31 juillet 2015 et moyennant un taux de rémunération de 8%.

- La société Universal Auto Distributors Holding a conclu, le 31/12/2014, avec la société Immobilière de Carthage une convention de placement à court terme.

La société UADH (prêteur) a prêté à la société Immobilière de Carthage (emprunteur) des fonds qui ont été versés sur plusieurs tranches à chaque fois qu'un besoin est manifesté par l'emprunteur.

Le solde des fonds prêtés s'élève, au 30/06/2015, à **1 360 000 DT**.

Les fonds prêtés sont à rembourser par l'emprunteur sur une période ne dépassant pas le 31 juillet 2015 et moyennant un taux de rémunération de 8%.

L'emprunteur a versé au prêteur, courant le premier semestre de l'année 2015, une somme de 67 000 DT représentant une avance sur le remboursement des fonds empruntés.

- La société Universal Auto Distributors Holding a conclu, le 31/12/2014, avec la société MIG ENGINEERING une convention de placement à court terme.

La société UADH (prêteur) a prêté à la société MIG ENGINEERING (emprunteur) des fonds qui ont été versés sur plusieurs tranches à chaque fois qu'un besoin est manifesté par l'emprunteur.

Le solde des fonds prêtés s'élève, au 30/06/2015, à **110 000 DT**.

Les fonds prêtés sont à rembourser par l'emprunteur sur une période ne dépassant pas le 31 juillet 2015 et moyennant un taux de rémunération de 8%.

c/ Crédits obtenus :

- La société Universal Auto Distributors Holding a emprunté auprès de la société Economic Auto des fonds pour un montant, arrêté au 30/06/2015, de **65 546,400 DT**.
- La société Universal Auto Distributors Holding a emprunté auprès de la société Aures Auto des fonds pour un montant, arrêté au 30/06/2015, de **141 600 DT**.
- La société Universal Auto Distributors Holding a conclu, le 22 juillet 2014, avec la société Aures Auto une convention de prêt.

La société UADH (emprunteur) a obtenu auprès de la société Aures Auto (prêteur) des fonds pour un montant de **5 000 000 DT** remboursable in fine sur une période d'une année.

Le crédit obtenu est rémunéré à un taux d'intérêt annuel de 8%.

Les intérêts de la période s'élèvent à 198 356,164 DT (HT).

- La société Universal Auto Distributors Holding a conclu, le 10 juillet 2014, avec la société Aures Auto une convention de prêt.

La société UADH (emprunteur) a obtenu auprès de la société Aures Auto (prêteur) des fonds pour un montant de **1 175 000 DT** remboursable in fine sur une période de deux années.

Le crédit obtenu est rémunéré à un taux d'intérêt annuel de 9%.

Les intérêts de la période s'élèvent à 53 047,340 DT (HT).

- La société Universal Auto Distributors Holding (emprunteur) a conclu, le 27 avril 2015, avec la société Aures Auto (prêteur) une convention portant sur un prêt pour un montant de **164 500 DT**.

Le crédit obtenu est rémunéré à un taux d'intérêt annuel de 8%.

Les intérêts de la période s'élèvent à 2 343,562 DT (HT).

- La société Universal Auto Distributors Holding a conclu, le 21 juillet 2014, avec la société Générale Industrielle de Filtration une convention de prêt.

La société UADH (emprunteur) a obtenu auprès de la société Aures Auto (prêteur) des fonds pour un montant de **1 174 000 DT** remboursable in fine sur une période de deux années.

Le crédit obtenu est rémunéré à un taux d'intérêt annuel de 9,5%.

Les intérêts de la période s'élèvent à 55 001,096 DT (HT).

- La société Universal Auto Distributors Holding (emprunteur) a conclu, le 15 janvier 2015, avec la société Générale Industrielle de Filtration (prêteur) une convention portant sur un prêt pour un montant de **1 000 000 DT**.

Le crédit obtenu est rémunéré à un taux d'intérêt annuel de 9,2%.

Les intérêts de la période s'élèvent à 42 422,222 DT (HT).

d/ Comptes courants actionnaires :

Au 30/06/2015, les actionnaires personnes physiques ont une créance sur la société UADH représentant le reliquat des prêts en comptes courants actionnaires accordés à la société suite à l'augmentation du capital par conversion de créances faite en 2014. Le solde des créances par actionnaire se présente comme suit :

Actionnaires	Montant
Mr Mohamed LOUKIL	300
Mme Zohra LOUKIL	2 300
Mr Bassem LOUKIL	3 800
Mr Walid LOUKIL	300
Mme Zeineb LOUKIL	2 300
Mme Thouraya LOUKIL	2 300
TOTAL	11 300

e/ Comptes de sociétés du Groupe :

- La société Universal Auto Distributors Holding (prêteur) a conclu, le 30/06/2015, avec la société LOUKIL INVESTMENT GROUP (emprunteur) une convention portant sur un prêt pour un solde arrêté à ladite date de **4 070 347,357 DT**.

Le prêt accordé est rémunéré à un taux d'intérêt annuel de 8%.

Les intérêts de la période s'élèvent à 99 700,522 DT (HT).

- La société UADH a une créance, arrêtée au 30/06/2015, sur la société Aures Gros de **614 DT**.
- La société UADH a une créance, arrêtée au 30/06/2015, sur la société SODEX de **2 862,500 DT**.

Note 9 : EFFET DES CHANGEMENTS DANS LA STRUCTURE DE L'ENTREPRISE PENDANT LA PERIODE INTERMEDIAIRE

1. Acquisitions de filiales :

En vertu des termes de l'acte de cession signé le 20/11/2014, le consortium composé de la société UADH (Chef de file) et les sociétés Economic Auto, Aures Auto et Aures Gros, a acquis un bloc d'actions de 6 999 399 actions représentant 99,99% du capital de la société Ennakl Véhicules Industriels – EVI (devenu Loukil Véhicules Industriels – LVI) détenues par la société Al Karama Holding, ainsi que 100 actions représentant 0,001% du capital de la société Ennakl Véhicules Industriels détenues par l'Etat Tunisien et 2 parts sociales dans le capital de la société Trucks Gros détenues par l'Etat Tunisien. Le prix de cession du bloc d'actions, ci-avant défini, s'élevait à 43 000 100 DT.

La part acquise par la société UADH est de 6 999 199 actions représentant 99,989% du capital de la société Ennakl Véhicules Industriels et 2 parts sociales représentant 0,04% du capital de la société Trucks Gros (voir note 1.1).

La date de réalisation et de transfert de propriété est celle du paiement du prix de cession, soit le 20/01/2015.

2. Remboursements de dettes :

Courant la période intermédiaire arrêtée au 30/06/2015, la société UADH a procédé au remboursement intégral des crédits bancaires obtenus auprès de la Banque de Tunisie et Attijari Bank respectivement pour 7 000 000 DT et 8 000 000 DT (voir note 7.1).

Note 10 : EVENEMENTS SURVENUS APRES LA FIN DE LA PERIODE INTERMEDIAIRE

Aucun événement significatif de nature à affecter l'activité ou la situation financière de la société n'est intervenu entre la fin de la période intermédiaire et la date de préparation du présent rapport.

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2015

Introduction

Messieurs les actionnaires,

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes de la société « **Universal Auto Distributors Holding** » (**UADH-SA**) et en exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers intermédiaires de la dite société arrêtés au 30 Juin 2015.

Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de 105 296 268 Dinars et un bénéfice de la période s'élevant à 3 928 136 Dinars.

Les organes de direction et d'administration de la société sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables tunisiennes. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers semestriels sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons conduit cet examen en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences conduisant à une assurance, moins élevée que celle résultant d'un audit, que les états financiers semestriels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit, mais consiste à mettre en œuvre des procédures analytiques et à obtenir des dirigeants et de toute personne compétente les informations que nous avons estimées nécessaires et nous n'exprimons pas, en conséquence, une opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas eu connaissance ou relevé d'éléments qui nous laissent à penser que les états financiers semestriels ci-joints de la société « **Universal Auto Distributors Holding** » arrêtés au 30 Juin 2015, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, le 31 Août 2015

P/C.M.C-DFK International
Chérif BEN ZINA

P/ F.M.B.Z-KPMG Tunisie
Moncef BOUSSANOUGUA ZAMMOURI